

LA SESSION FEDERALE

POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS L'EXERCICE FINANCIER 1913-14 NOTRE BUDGET SERA EQUILIBRE

Le discours du Trône annonce en outre une diminution des impôts "destinée à réduire le coût des instruments de la production"

COMMISSION D'ENQUETE SUR LE FISC

Regrets causés par la mort de M. Léger et la maladie de l'hon. M. Fielding et de sir Lomer. — La Chambre s'ajourne à lundi.

(De notre correspondant) Ottawa, 28. — Une réduction des impôts et du coût de production et de transport, de manière à encourager le placement de capitaux dans les entreprises industrielles et à attirer un grand nombre de colons vers notre Dominion...

Toutes les indications actuelles font prévoir que l'on tiendra cette année la plus importante session du présent parlement et que le ministre tentera un effort résolu pour apporter à notre problème économique une solution définitive.

Le ministre place au premier plan une diminution des impôts et à cette fin il s'impose une stricte économie dans l'administration des services publics. L'économie déjà effectuée dans tous les services a permis au gouvernement de prévoir que pour la première fois depuis 1912 le budget sera équilibré.

"Lorsque le budget pour le prochain exercice financier aura été présenté, on constatera que les rapports entre les revenus publics et les dépenses publiques sont tels qu'il justifie une diminution immédiate des impôts."

Et le discours du Trône ajoute à ce sujet: "de l'avis du gouvernement, cette diminution des impôts, telle qu'il serait possible de l'effectuer, devrait porter principalement sur la diminution du coût des instruments dans les industries qui s'appuient sur les ressources naturelles du Dominion."

Au second plan, le discours du Trône place les problèmes qui ont trait au réajustement du tarif et à la mise sur le marché des produits agricoles et autres produits naturels.

Le programme sessionnel qui contient quinze articles de première importance invite le débat de la Chambre sur la plupart des questions qui agitent l'opinion publique.

L'attitude du gouvernement au sujet du fameux projet de la canalisation du Saint-Laurent est encore celle d'une sage réserve.

"L'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête avant de prendre une décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude."

Une autre importante mesure que l'on prévoit, est celle de la fusion, sous un seul administrateur des services de perception, du revenu de l'Etat.

"L'unité nationale, non moins que la prospérité nationale, dépend de l'élimination de ces obstacles qui ont pour effet de désunir l'Ouest et l'Est canadien et d'empêcher l'établissement des colons en permanence sur la terre."

LE TEXTE DU DISCOURS Voici le texte du discours du Trône qui a été lu, au Sénat, par le baron Byng de Vimy, gouverneur-général du Canada.

ACCUSATIONS INFAMES CONTRE M. LEON DAUDET

M. Buisson s'élève contre un rapport secret de la police

LUI ET SON FILS

L'interpellation est repoussée par 386 voix contre 185

(Cable de la Presse Associée) Paris, 28. — M. Ferdinand, président de la Société des droits de l'Homme, se proposait d'interpeller le gouvernement à la Chambre des députés aujourd'hui sur certains points de l'enquête qui se continue encore sur la mort du jeune Philippe Daudet, fils du chef royaliste Léon Daudet, mort dans des circonstances étranges en décembre 1923.

M. Celrat, ministre de la Justice, refusa de répondre à l'interpellation, sous prétexte que la France n'a pas le droit de débiter une chose qui est encore aux mains de la justice. Il posa la question de confiance.

Le député Buisson déclara qu'il ne s'agissait pas de débiter un cas qui se trouvait encore aux mains de la justice, mais de sauvegarder la liberté, la dignité et l'honneur des citoyens français, qui sont en jeu lorsqu'un haut fonctionnaire du service secret de l'Etat remet à un juge d'instruction des rapports dont il ne prend pas la responsabilité.

M. Buisson veut parler du témoignage du directeur Marlier, du service secret, devant le juge assigné à l'enquête sur la mort du jeune Daudet. M. Marlier remit au juge des rapports de police secrets, rapports tenus au sujet de tout homme public en France, mais ceux-ci relatifs à M. Léon Daudet. Il s'en trouvait un du nombre qui portait des accusations infamantes contre M. Daudet et son fils Philippe. M. Marlier déclara plus tard qu'il refusait de prendre la responsabilité de ces rapports.

M. Poincaré déclara qu'il n'accepterait aucun débat avant que l'instruction judiciaire soit terminée. Le député royaliste Magne offrit de lire le témoignage de M. Marlier. M. Colrat fit mine de quitter la Chambre, mais on le dissuada de partir avant que le vote fut pris. L'interpellation fut rejetée par 386 voix contre 185.

NOS ROUTES SERONT BORDEES D'ARBRES D'ORNEMENTATION

Qui protégeront voyageurs et routes et enjoliveront nos campagnes

PROJET DE M. PERRON Appel aux municipalités et avantages offerts libéralement

(Dépêche de la Presse Canadienne) Québec, 29. — Maintenant que nos routes sont en bon état, l'honorable J. L. Perron, ministre provincial de la voirie, songe à border ces routes d'arbres qui protégeront les voyageurs contre les rayons trop ardents du soleil et enjoliveront nos campagnes.

M. Perron a arrêté des plans en vertu desquels on commencerait dès ce printemps à planter des arbres le long de nos routes provinciales et régionales. Le ministère de la voirie prend cette tâche à ses charges, mais comprend l'étendue d'une pareille besogne, il invite toutes les municipalités de la province à enboîser le pas. Afin de les encourager, M. Perron a convenu avec l'honorable Honoré Mercier, que le ministère des Terres et Forêts fournirait aux municipalités tous les arbres nécessaires à un coût très modique et que les ingénieurs forestiers de ce ministère mettraient gratuitement leurs services à la disposition des municipalités.

Le projet de M. Perron a son bon côté pratique. C'est un fait reconnu que les arbres gardent les terrains humides plus longtemps après les pluies, empêchent le macadam ou le gravier de se désagréger sous l'influence de la sécheresse, ce qui diminue les frais d'entretien et réduit au minimum l'ennui de la poussière. Les arbres protègent aussi les chevaux et les voyageurs contre les rayons du soleil par les temps chauds.

Depuis que le ministre a saisi les municipalités de ce projet l'an dernier, il a reçu nombre de réponses encourageantes. Le livre que l'on distribuera sous peu contient de précieuses informations sur la plantation des arbres. Le ministère se fera d'ailleurs un plaisir de fournir toutes les informations voulues aux intéressés.

L'Espagne se prépare à la guerre

(Cable de la Presse Associée) Madrid, 28. — Un décret royal a été signé aujourd'hui pour organiser la nationalisation des industries que le gouvernement pourrait être obligé de saisir en cas de guerre.

M. McKenzie est encore en captivité

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 29. — Mme McKenzie, épouse de T.-G. McKenzie, Canadien détenu par des bandits mexicains, a reçu une lettre de son mari disant qu'il était bien mais encore en captivité.

MINISTRES PROVINCIAUX A MONTREAL AUJOURD'HUI

(De notre correspondant) Québec, 29. — L'hon. M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, et l'hon. M. Mercier, ministre des terres et forêts, seront tous deux de passage à Montréal, demain. Ils passeront plusieurs heures aux bureaux du gouvernement provincial où ils recevront de nombreux visiteurs.

NOMINATIONS ENCORE A FAIRE

Le douanier canadien à New-York et la commission de la Home Bank

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 27. — Le nom du douanier canadien qui sera installé au port de New-York, n'avait pas encore été annoncé ce soir.

On n'a pas encore publié les noms des membres de la commission royale qui fera enquête sur le krash de la Home Bank.

On fait mention du nom du juge en chef McKeown, de la Cour suprême des Etats-Unis.

REVENDEMENTS Ottawa, 27. — Une délégation de fonctionnaires des postes a rendu visite au ministre du travail, l'honorable James Murdock, ce matin, et lui a exposé des suggestions touchant les traitements, l'indemnité de vie chère et la retraite.

L'INSPECTION OFFICIELLE Toronto, 27. — "La presse s'est constamment agitée pour demander l'inspection des banques par le gouvernement, a déclaré M. Norman-L. McLeod, gérant général de la Standard Bank, aujourd'hui, à la 49e assemblée annuelle de l'institution. Notre banque possède un bureau de censure efficace, qui vérifie les livres de toutes les succursales, y compris ceux du bureau central, une fois par année, et un vérificateur plus digne de confiance qui ne s'est jamais relâché dans l'exercice de ses fonctions, mais si le gouvernement veut nous aider à résoudre nos problèmes, nous ferons bon accueil à cette innovation."

UNE ACCUSATION QUE M. MURDOCK PREND EN RIANT

Ses dépôts et ses retraits à la H. B., étaient affaires courantes

UNE ENQUETE Des poursuites seraient prises en raison de retraits trop rapprochés

(Dépêche de la Presse Canadienne) Ottawa, 28. — Lorsqu'on lui demanda cet après-midi s'il avait l'intention de démissionner à cause des accusations portées contre lui relativement à son dépôt à la Home Bank, l'hon. James Murdock, ministre du travail, s'est contenté de sourire à son sujet.

On a affirmé que M. Murdock avait retiré \$4,050 de la Home Bank juste avant qu'elle fermât ses portes et qu'il se servit d'informations obtenues grâce à sa position de ministre de la couronne.

M. Murdock déclare que ses dépôts et ses retraits étaient affaires courantes et qu'on peut examiner son livret si on le veut.

DES POURSUITES Toronto, 28. — Lorsqu'on lui proposa de faire une déclaration au sujet de la dépêche d'Ottawa mandant qu'un deuxième ministre fédéral avait retiré \$4,000 de la Home Bank, à Ottawa, 48 heures avant que la banque fermât ses portes, le liquidateur G. T. Clarkson répondit: "On pourrait citer plusieurs cas de retraits le jour de la suspension et quelque temps avant la fermeture de la banque."

"Il y a quelques semaines, des instructions furent données au sujet de ces retraits, de sorte que les circonstances pourront être examinées et des poursuites prises pour en obtenir le recouvrement, s'il est prouvé que ces sommes furent retirées en connaissance des difficultés de la banque. Cette information n'est pas encore complète et dès qu'elle sera complète, les tribunaux seront saisis de l'affaire suivant la procédure ordinaire."

Guerre civile au Honduras

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 29. — Au cours d'une bataille livrée dans les rues de Ciba, Honduras, des balles ont pénétré dans le consulat américain. La bataille dura quatre heures. Un détachement de marins du croiseur Denver fut débarqué pour garder le consulat.

Nostalgie qui lui coûte deux ans de prison

(Dépêche de la Presse Canadienne) Guelph, Ontario, 29. — Joe Dugan, un Montréalais échappé de la prison d'Ontario, il y a environ deux ans et repris à Montréal, cette semaine, a été condamné à deux ans de détention.

M. McLEAN NE VOULAIT PAS ETRE CITE AU SENAT

Il avait imploré l'aide des sénateurs Underwood et Walsh

BOITE DE PANDORE

Un fil privé avec la Maison Blanche. — Daugherty se cramponne

(Dépêche de la Presse Associée) Washington, 27. — Le scandale des réserves de pétrole ressemble à la boîte de Pandore. Il semble prouvé que pas une journée ne passera sans qu'on dévoile de nouveaux aspects à l'affaire et qu'on découvre de nouveaux témoins.

On a constaté aujourd'hui les efforts de l'éditeur McLean pour éviter d'être interrogé par le comité du Sénat. Il était constamment informé de ce qui se passait à l'enquête sur la conduite de l'ex-secrétaire Fall, auquel l'éditeur aurait prêté la somme de \$100,000.

E. W. Smithers, chef du bureau de télégraphie de la Maison Blanche, fut employé comme télégraphiste du fil privé installé entre Washington et la maison de campagne de McLean à Palm Beach.

Un des arguments de l'éditeur était qu'il voulait avoir un accès facile et rapide à la Maison Blanche et se tenir au courant de la situation au Congrès.

Le même message révélateur envoyé par John Major, un des secrétaires de McLean, en date du 22 décembre, disait que C. Bascom Slempp, secrétaire du président Coolidge, parlait ce soir-là pour Palm Beach. M. Slempp a déjà déclaré qu'il avait parlé de l'affaire à M. McLean à Palm Beach.

D'autres télégrammes seront lus demain. L'un des télégrammes envoyés à Edward B. McLean, en Floride, et lu devant le comité d'enquête du Sénat, dit que M. A. Mitchell Palmer, avocat de M. McLean, avait fait des démarches pour que "Underwood" se servît de son influence auprès du sénateur démocrate Walsh, du Montana, pour empêcher la sommation de l'éditeur du "Washington Post", M. McLean, devant le comité d'enquête.

Le sénateur Walsh déclara en apprenant la nouvelle que le sénateur Underwood n'avait jamais interpellé auprès de lui en faveur de M. McLean. DAUGHERTY RESTE

Washington, 27. — Le procureur-général Daugherty est parti de Washington aujourd'hui sans annoncer s'il démissionnerait. Il a pris un train pour l'Ouest cet après-midi, après une deuxième entrevue avec le président Coolidge. Le plus grand mutisme règne au département de la justice sur son départ. On dit qu'un communiqué sera publié plus tard qu'un communiqué fut plus tard déclaré officiellement que le procureur-général n'avait pas donné sa démission et qu'on ne la lui avait pas demandée.

FLEAU A COMBATTRE

Washington, 27. — Le secrétaire Wallace demandera un crédit de \$1,000,000 au Congrès pour enrayer la fièvre aphteuse aux Etats-Unis.

HOMMAGE A HARDING

Washington, 27. — Le Congrès a mis les affaires de côté pendant quelques minutes, aujourd'hui, pour rendre hommage à la mémoire du président Harding.

BERLIN NE PEUT RENIER LES PLANS DE REPARATIONS

Que formulèrent les experts, même sous prétexte d'élection

IMPORTANTE INFLUENCE

Le prochain rapport éclairera la situation politique européenne

(Cable de la Presse Associée) Paris, 29. — Les milieux politiques attendent du rapport des experts l'éclaircissement de la situation politique européenne. On croit qu'il exercera une importante influence sur les prochaines élections en France et peut-être sur celles de la Belgique.

Les experts s'attendent maintenant de terminer leur rapport la semaine prochaine. La plupart des détails sont réglés et une partie considérable du rapport lui-même est rédigée sous forme de statuts pour la banque ou projetée et de plan pour l'hypothèque sur les chemins de fer allemands. L'impression règne qu'il sera facile d'arriver à un rapport unanime.

LE CONTROLE DU BUDGET ALLEMAND PAR LA S. D. N. ?

Projet que l'on prête aux experts de la commission des réparations

HORS DE LA POLITIQUE

Les Allemands ne sont pas opposés au principe du contrôle

(Cable de la Presse Associée) Paris, 28. — Les experts se sont occupés aujourd'hui du contrôle des chemins de fer allemands. Ce qu'ils cherchent, c'est un plan qui donnera une garantie satisfaisante aux Alliés et procurera en même temps une liberté d'administration suffisante pour donner aux industries allemandes le service dont elles ont besoin.

Il est entendu que les Allemands ne sont pas opposés au principe du contrôle. La difficulté provient de ce que les Allemands demandent pour donner tout le maximum du service, une réduction de tarif qui sera peut-être impossible, si l'on veut fournir les garanties contre lesquelles on propose d'engager tout le réseau ferroviaire.

Sir William Ackworth, expert ferroviaire anglais, et M. Leverve, expert français, ont été entendus pour la dernière fois sur ce sujet, aujourd'hui. Le fait qu'ils ont fini leur travail donne à croire qu'ils ont trouvé un plan digne d'être présenté à la commission des réparations.

La même question de contrôle s'est posée à propos du budget. La difficulté dans le cas était de trouver un système de contrôle adéquat mais qui fut entièrement à l'écart de la politique.

Le fait que les experts entendent sir James Salter, l'un des secrétaires de la Société des Nations, sur le fonctionnement du plan pour la réhabilitation financière de l'Autriche, donne à se demander si les experts ne se proposent pas un contrôle du budget allemand par la Société des Nations comme celui qu'elle exerce sur celui de l'Autriche.

PROCES NON DE LUDENDORFF MAIS DU COMMUNISME

Le président du tribunal appelle l'accusé: "Votre Excellence"

JUVIERIE ET MONARCHIE

(Cable de la Presse Associée) Munich, 29. — Le général Ludendorff, l'une des principales accusés dans l'affaire d'insurrection en Bavière au mois de novembre dernier, a pris la parole aujourd'hui. Pendant trois heures, il a lu des feuilles écrites à la machine, par phrases courtes, martelées. Ce document n'était ni plus ni moins qu'un discours duquel il dénonça le marxisme et le communisme. Il fut écouté en silence par la foule et le président.

Le général déclara que pour lui la question juive était une question de race, que les Juifs n'avaient pas plus le droit que les Anglais et les Français de pouvoir obtenir de l'autorité et de l'influence en Allemagne. Il admit qu'il était monarchiste, mais il considéra la question insoluble dans le moment.

Il décrivit sa coopération avec le général von Lossow, ancien commandant en chef de la Reichswehr bavaroise, et dit qu'il voulait établir une nouvelle Allemagne sur une base bismarckienne.

AUGMENTATION DE \$23,672,118 POUR ONZE MOIS

Dans les revenus des douanes et de l'accise au fédéral

EN TOUT \$274,284,758

(Dépêche de la Presse Associée) Ottawa, 29. — Le bilan mensuel publié par le ministère des douanes accense une augmentation de \$23,672,118 dans les revenus des douanes et de l'accise pour les onze mois qui se terminent aujourd'hui. Le total des encaissements pour ces onze mois a été de \$274,284,758 en comparaison de \$250,612,639 l'an dernier.

L'augmentation la plus remarquable ressort dans le revenu du fisc. Durant les onze mois de 1922-23 la somme de \$96,556,232 a été perçue en taxes d'accise. Pour les onze mois terminés aujourd'hui, les recettes provenant de cette source ont été de \$115,839,816, soit une augmentation de \$19,283,584. Les droits d'importation se sont élevés à \$121,609,412 en comparaison de \$119,303,190 durant les onze mois correspondants de l'exercice précédent.

LE DESARMEMENT DE L'ALLEMAGNE SERAIT ASSURE

Par un comité de surveillance. — Réponse du conseil des ambassadeurs

A LA S. D. N.

Les Dominions ne peuvent faire concurrence à l'Argentine en Angleterre

Dépêche radiotélégraphique spéciale au "Canada"

Paris, 27. — Les journaux de Paris espèrent que le comité interallié de Versailles préconisera la renouveau des inspections incognito de la mission interalliée de contrôle à Berlin, seule procédure efficace et qui ne suscitera à Londres aucune objection sérieuse.

LE DESARMEMENT Paris, 27. — La conférence des ambassadeurs a étudié le projet d'une réponse à l'Allemagne sur le désarmement.

Les journaux français commentent favorablement le memorandum anglais qui a été remis hier à la conférence au sujet du contrôle des armements allemands.

LA BOURSE DU COMMERCE Paris, 27. — La Bourse du Commerce s'est ouverte aujourd'hui pour les sucres, les huiles et les caoutchoucs, moyennant l'exclusion des étrangers non domiciliés en France et les personnes non inscrites dans le registre du commerce. La réduction du délai d'exécution des marchés aux conditions de liquidation des affaires en cours, en cas d'interruption des cotations. Des précisions conformes à la loi de 1886 sont prises relativement à l'établissement de la cot. La Bourse des valeurs fermera tous les après-midi à compter du premier mars. La recouvrement du marché pour les blés est à l'étude.

LES LIVRAISONS Mayence, 27. — Un accord est intervenu entre la commission interalliée et l'industrie du bois dans les territoires occupés pour les livraisons gratuites inscrites au compte des réparations de l'Allemagne.

SENATEUR VOLE Rome, 27. — Deux individus ont attenté à la vie du sénateur Bergamini, puis ont volé son portefeuille alors qu'il rentrait à son domicile.

REFUS DE TRAVAILER Berlin, 27. — A Berlin, une cinquantaine d'usines ont renvoyé leurs ouvriers, ceux-ci refusant de travailler éventuellement 9 heures par jour.

DECRET REVOQUE Paris, 27. — Le retrait du décret interdisant l'exportation des laines et des colons a soulagé intensément les milieux industriels de Roubaix et de Tourcoing où une grosse menace de chômage a été écartée.

DISSOLUTION INEVITABLE Berlin, 27. — La séance d'hier au Reichstag n'éclaira pas la situation, la dissolution du parlement paraît inévitable, mais il semble probable qu'on trouvera un compromis permettant de l'éviter.

ERE NOUVELLE POUR LA HONGRIE Budapest, 27. — Von Bethelen a déclaré que la décision de la commission des réparations à l'égard de la Hongrie ouvre une ère nouvelle financière et politique et il estime que la consolidation étrangère amènera la consolidation politique.

A L'ACROPOLE Athènes, 27. — A la reprise de la séance, le président du conseil a annoncé que la gauche demandait l'ajournement de la discussion sur la résolution concernant la dynastie et son régime. L'assemblée a accepté et M. Venizelos a voté pour le gouvernement.

CRISE MINISTERIELLE Paris, 27. — Suivant le journal le "Temps" le cabinet Theunis est démissionnaire, la Chambre belge ayant repoussé par 95 voix contre 79 la convention économique franco-belge. Les socialistes demandent la dissolution du parlement.

AU REICHSTAG Paris, 27. — Le "Temps" constate que le chancelier Marx parlant au Reichstag a défendu rigoureusement la politique du gouvernement. Le chancelier Marx espère que dans ses débats qui s'ouvrent, le parlement approuvera les mesures prises. Il déclare que si les ordonnances prises pendant la période des pleins pouvoirs sont attaquées, le gouvernement demandera la dissolution du Reichstag.

DANGER DE TROUBLES Weimar, 27. — Le gouvernement de Thuringe a décidé de déléguer son président à Berlin afin de demander au gouvernement de l'empire, le maintien de l'état de siège ou au moins le maintien des troupes de la Reichswehr par tout danger de troubles n'est pas encore écarté.

COMITE DE DESARMEMENT Paris, 27. — La note de M. MacDonald à la conférence des ambassadeurs suggère le remplacement de la commission du contrôle militaire par un comité qui garantirait la surveillance des armements allemands.

Notre commerce avec les Etats-Un Ottawa, 28. — Le Canada a importé 16 pour cent de plus en janvier 1924 pour \$44,847,274 de marchandises américaines, dont la moitié était soumise à l'impôt. Il a exporté aux Etats-Unis pour \$30,569,497. Du Royaume-Uni, le Canada a importé en janvier, pour \$12,556,883 et exporté au Royaume-Uni pour \$19,288,641.

Ottawa, 28. — Le Canada a importé 16 pour cent de plus en janvier 1924 pour \$44,847,274 de marchandises américaines, dont la moitié était soumise à l'impôt. Il a exporté aux Etats-Unis pour \$30,569,497. Du Royaume-Uni, le Canada a importé en janvier, pour \$12,556,883 et exporté au Royaume-Uni pour \$19,288,641.

Ottawa, 28. — Le Canada a importé 16 pour cent de plus en janvier 1924 pour \$44,847,274 de marchandises américaines, dont la moitié était soumise à l'impôt. Il a exporté aux Etats-Unis pour \$30,569,497. Du Royaume-Uni, le Canada a importé en janvier, pour \$12,556,883 et exporté au Royaume-Uni pour \$19,288,641.

Ottawa, 28. — Le Canada a importé 16 pour cent de plus en janvier 1924 pour \$44,847,274 de marchandises américaines, dont la moitié était soumise à l'impôt. Il a exporté aux Etats-Unis pour \$30,569,497. Du Royaume-Uni, le Canada a importé en janvier, pour \$12,556,883 et exporté au Royaume-Uni pour \$19,288,641.

LE PROCES DELORME

HIER APRES-MIDI, ON SIEGE AU GARAGE DE L'ACCUSE, RUE LABELLE

Pour mieux comprendre le témoignage de M. Percy Aikin, un voisin de Delorme, la Cour se transporte sur la rue Labelle. — La visite de la maison de l'accusé aura lieu samedi. — Les spectateurs sont détenus en cour sur ordre du juge.

La séance de l'après-midi, hier, dans la cause Delorme a été relativement calme, la Cour n'étant que témoin des faits pendant une heure exactement, avant de décider de se transporter au garage de l'accusé, en arrière de la maison de rapport de la rue St-Hubert.

Madame J. B. Lalime fut le premier témoin entendu à la séance d'après-midi; puis elle fut suivie par M. Percy Aikin, un voisin de l'abbé, rue St-Hubert, qui témoigna, quelque temps en cour puis renvoya à certaines questions sur les lieux mêmes du garage.

C'est au cours du témoignage de M. Aikin, que les jurés ainsi que le juge, déclarant qu'il était très difficile de comprendre les réponses quand on ne connaît pas les lieux dont on parle, décidèrent de transporter la Cour à la rue Labelle, où se trouve la maison de l'accusé, M. Raoul Delorme, et d'ordonner que toutes les personnes qui étaient dans la salle d'audience y soient gardées pendant trente minutes après le départ de la Cour pour le garage Delorme.

Il ne faut avoir sur les lieux, dit le juge, que les jurés, l'accusé, les avocats des deux partis, les témoins et la Cour elle-même.

C'est alors que M. Germain demanda au président du Tribunal, ce qu'il décidait en ce qui concernait les représentants de journaux. «Les journalistes font partie de la Cour», répondit le juge en riant.

Il était alors trois heures exactement, et M. le shérif Lemieux s'en fut immédiatement donner ordre d'avoir des taxis-autos à la disposition de la Cour pour le voyage.

Moins de cinq minutes plus tard, une dizaine de voitures de la compagnie Bramson stationnèrent à la porte du palais de justice, et à trois heures et demie exactement, le cortège se mettait en marche.

Est-il besoin d'ajouter que des centaines de curieux qui passaient devant le palais lors de la sortie de l'accusé eurent vite fait de se dire l'un à l'autre que c'était Delorme, et que quelques minutes plus tard l'auto portant l'accusé était entouré par une masse de gens.

La première voiture, portant le président du tribunal et ses greffiers, se mit en mouvement suivie de la voiture portant les représentants de la Couronne. Venaient ensuite les autos des jurés, celui de l'accusé avec ses deux défenseurs puis finalement les journalistes et les détectives Lajoie, Desrosiers et Pigeon.

En quelques minutes, la Cour ouvrit de nouveau les témoignages à l'emploi du garage, après que les jurés eussent examiné les environs de la porte du garage, pour voir les possibilités qu'il y avait pour un auto de retourner dans la rue, pour une voiture automobile d'y entrer et finalement pour voir si seul l'auto de l'accusé aurait pu y laisser des traces en entrant ou en sortant du garage.

Puis, plusieurs centaines de personnes s'étaient massées à l'entrée de la rue Labelle, qui commence sur la rue du même nom, mais un détachement de police empêchait les curieux de parvenir au garage même de l'abbé. Il fut pendant quelques minutes question d'ouvrir le garage et d'y entrer, puis cette idée fut abandonnée, les jurés ayant décidé, avant de quitter la cour, d'aller visiter les lieux samedi, dans le courant de la journée.

A ce sujet, il est bon de faire remarquer que le juge déclara qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de faire le voyage de la Côte Saint-Michel et de Snowdon tel qu'on le fit lors du dernier procès. Cette déclaration semble rencontrer les vues et du procureur de la Couronne et des défenseurs de l'accusé.

C'est en arrière du garage, dans la rue Labelle, que la cour fut ajournée à 3.58 heures, jusqu'à la séance de ce matin à 10 heures.

Après cet ajournement, l'accusé, qui avait eu toutes les misères à se soustraire à des photographes, qui, en sortant, on ne sait comment, s'étaient rendus sur les lieux, quitta, avec ses gardes, son ancien garage, pour retourner au palais de justice, où un automobile l'attendait pour le transporter de nouveau à la prison commune.

Quant aux jurés, ils quittèrent la rue Labelle pour faire une petite tournée en ville, en automobile, afin de prendre un peu d'air, ce qu'ils méritent certainement, après une journée entière en cour.

Tel que nous le disons plus haut, les jurés, ainsi que la Cour en entier se transporteront de nouveau à la maison Delorme, rue St-Hubert, dans le courant de la journée de samedi.

Tout nous porte à croire que vu la rapidité de la succession des témoins, il ne se passera pas plus de deux semaines durant le procès. Nous calculons l'autre jour, qu'un verdict pouvait être rendu le 10 mars, et tout semble indiquer qu'à cette date, en effet, Delorme connaîtra son sort.

LES TEMOINS ENTENDUS

Le premier témoin entendu hier après-midi, fut Madame J. B. Lalime, appelée à la barre des témoins par la Couronne.

Vous demeuriez au No 196, rue St-Hubert, le jour des Rois 1922 ?

Oui.

Quand avez-vous appris la mort de Raoul ?

Le lundi soir, par les journaux.

A quelle heure vous êtes-vous couchée, le vendredi soir ?

Vers 10 heures 30.

Vous êtes-vous endormie tout de suite ?

Pas tout de suite.

Avez-vous entendu aucun bruit après vous être mise au lit ?

Vers 11 heures, j'ai entendu un roufflement de moteur venant du garage.

Etes-vous certaine que ce bruit partait du garage ?

Je l'ai cru.

Cochiez-vous loin du garage ?

La tête de mon lit donnait sur le mur qui nous séparait du garage.

Avez-vous trouvé ce bruit étrange ?

J'en ai fait la remarque à mon mari, demandant pourquoi l'accusé pouvait partir à cette heure.

Ensuite, avez-vous été réveillée ?

Oui, vers 1 heure.

Comment savez-vous qu'il était une heure ?

J'ai entendu une voix dans le passage, qui disait qu'il était une heure.

En quels termes ces mots furent-ils dits ?

La voix disait : "Pourquoi ne viens-tu pas te coucher; il est une heure."

Qu'est-ce qui vous avait réveillée à ce moment ?

Un bruit comme celui qui se produit quand on secoue le grill des fournaises.

Avez-vous rien entendu avant cela ?

C'était le premier bruit.

Selon votre expérience de la maison, pouvez-vous entendre d'habitude, de votre chambre, quand on travaillait à la fournaise ?

Oui, ma chambre est immédiatement au-dessus de la fournaise.

Est-ce que ce fut le dernier incident ?

Oui.

PAR M. GERMAIN

Non seulement vous entendiez le bruit de la fournaise, mais vous pouviez entendre parler ?

Oui.

Le roufflement du moteur, vers 11 heures, a-t-il duré longtemps ?

Il n'a pas duré.

Quelle température faisait-il, dans votre logement ?

En ce temps-là, il faisait froid. Je m'étais plainte, mais je ne puis dire si ce fut ce jour-là.

Vous étiez chauffée par la fournaise en bas ?

Oui.

Vous n'avez pas le contrôle des journaux, et j'avais un chauffeur pour y voir ?

Oui.

QUESTIONS DES JURÉS

Avez-vous entendu, ce soir-là, ouvrir les portes de la cave ou du garage ?

Non.

Avez-vous déjà vu ces portes, les connaître ?

Les ai-ils vues après.

Elles sont très lourdes, n'est-ce pas ?

Je ne me souviens pas.

Le juré Joseph Ovide Caron: Avez-vous déjà entendu le bruit de la machine, de votre chambre ?

Oui, j'entendais souvent; le soir, elle arrivait vers ces heures-là, 11 heures.

Me Germain: Pouvez-vous dire si l'auto partait, arrivait, et si le moteur roufflait seulement ?

J'ai cru l'entendre partir.

N'est-il pas vrai que dans la rue, d'en arrière, il passait fréquemment des automobiles ?

Oui, il paraît.

Ah! il paraît. On vous l'a dit? Et dans la rue Labelle, un peu plus loin, ne savez-vous pas qu'il y avait un chauffeur, un loueur d'automobiles ?

Je ne sais pas.

Le juré Raoul Thibault: Etes-vous en mesure de dire avec certitude si le roufflement de moteur que vous avez entendu est celui de l'auto de l'accusé ?

Je l'ignore.

M. PERCY AIKINS

Le témoin Aikin raconte que, le soir des Rois, il mit son enfant au lit, puis qu'il resta dans sa chambre occupé à lire jusqu'à 11 heures.

A quelle heure vous êtes-vous endormi? a demandé Me Calder.

Un peu après 11 heures.

Pendant que vous étiez dans votre chambre, avez-vous entendu du bruit ?

Oui, j'ai entendu le mouvement d'un automobile, dans la rue. Mais je ne distinguais pas si la voiture entrait au garage ou en sortait.

Est-ce la tout ce que vous avez entendu ?

Non. J'ai entendu se fermer ou s'ouvrir les portes du garage Delorme.

Pourriez-vous dire si l'automobile entrant dans le garage ou en sortait? Savez-vous dans quelle direction il allait ?

Je ne saurais le dire.

Après cela vous vous êtes endormi ?

Oui, je me suis endormi.

Avez-vous entendu d'autres bruits, dans le courant de la nuit ?

Non, je n'en ai pas entendu d'autres.

Dormez-vous avec les fenêtres de votre chambre ouvertes ou fermées ?

Avec les fenêtres ouvertes, tous les jours.

Quand vous vous êtes levé le lendemain, avez-vous remarqué quelque chose ?

Oui, j'ai constaté qu'il y avait dans la rue des empreintes de roues d'automobile, garnies de chaînes.

Ces empreintes semblaient-elles sortir du garage Delorme ou y entrer ?

Je l'ignore. Il y avait plusieurs empreintes d'auto; dans la rue et en sortant de la maison.

Durant la nuit, était-il tombé de la neige, ou du grésil ?

Il était tombé une neige fondante.

L'interrogatoire de M. Aikin, par Me Calder étant terminé, Me Alban Germain contre-interroge le témoin.

Tout à l'heure, on vous a demandé si l'auto avait des traces fraîches sur la neige, dans la rue ?

Je ne les ai pas examinées avec une attention particulière.

Me Germain lit la page 7 de la déposition faite précédemment par le témoin, où celui-ci dit que les empreintes étaient recouvertes de glace, puis le contre-interrogatoire continue, par Me Alban Germain.

N'y avait-il pas d'autres garages dans les environs ?

Non, seulement ceux qui habitaient assez près pour faire le voyage et retourner au collège à temps.

Ainsi, ceux de Montréal sortaient ?

Certainement.

Raoul jouait-il aux cartes, j'en tends pour de l'argent ?

Non.

Quel était son principal amusement ?

Je ne lui en connaissais pas d'autre que les vues amicales.

Il aimait beaucoup ce genre d'amusement ?

Oui, je sais qu'il allait au cinéma dès qu'il le pouvait.

Savez-vous s'il sortait beaucoup ?

C'était un garçon peu démonstratif et il ne sortait pas beaucoup.

MGR RHEAUME

Mgr Rheume, évêque d'Halifax, est ensuite appelé par la Couronne. Monseigneur Rheume déclare qu'il était au collège d'Ottawa lors de l'opération de Raoul Delorme et qu'il était assis au côté de son frère.

Mgr Rheume fait le récit de la signature du testament puis à la demande de Me Calder, Mgr Rheume regarde l'accusé à la barre et, sur la question "Reconnaissez-vous l'accusé comme étant le frère de Raoul Delorme, il répond :

Je reconnais l'accusé comme étant le frère que Raoul Delorme m'a présenté près de son lit, à l'hôpital, le jour de la signature du testament.

UN NOUVEAU TEMOIN

M. Omer DeBellefeuille est ensuite appelé. Il est questionné par Me R.-L. Calder :

Comment avez-vous appris la mort de Raoul Delorme ?

Par les journaux.

Vous le connaissiez ?

Oui, un peu.

Que faisiez-vous, à la date de sa mort ?

J'étais employé comme détective privé.

Vous étiez au théâtre Princess, le jour des Rois ?

Oui, avec deux détectives américains, nous cherchions un individu.

Raoul Delorme est-il allé à ce théâtre ?

Non, il n'a pas assisté à la représentation de l'après-midi.

M. de Bellefeuille est ensuite interrogé par Me Alban Germain :

Vous n'avez pas été témoin dans les causes précédentes ?

Non, c'est la première fois.

A qui avez-vous parlé de ce que vous savez, la première fois ?

À détectives Lajoie.

Où étiez-vous au théâtre ?

À la boîte de perception des billets.

Ce théâtre contient un millier de sièges ?

Oui et plus.

Delorme a pu passer sans que vous le sachiez ?

Non, je regardais toutes les figures pour reconnaître mon individu.

M. J. B. LALIME

M. Lalime, un des voisins de la maison de l'accusé vient ensuite dire à la Cour qu'il demeurait au No 196 de la rue St-Hubert, lors du meurtre, et que le soir, tard dans la soirée il entendit rouffler le moteur de l'auto de l'abbé. Quelle heure pouvait-il être lorsque vous avez entendu le dernier bruit de manie Me Calder.

Il pouvait être une heure, m'a dit ma femme.

Comment a-t-elle pu constater qu'il était une heure? S'est-elle levée ?

Non, mais l'horloge sonne les heures, c'est sans doute cela qui l'a renseignée.

Et vous avez entendu marcher le moteur de l'auto ?

Nous avons trouvé curieux que le moteur de l'auto marchât et si tard. Madame Lalime me fit remarquer : "peut-être M. Delorme s'en va-t-il aux malades".

Par Me Lucien Germain :

Les murs du garage sont-ils bien épais ?

Assez.

Combien ?

Je ne sais pas, mais ils ne sont pas assez épais pour nous empêcher d'entendre ronronner le moteur de l'auto.

Y avait-il des pensionnaires chez vous ?

Oui, deux.

Etaient-ils là ?

Je n'ai pas remarqué.

Par Me Calder :

Vous savez ce qu'est un changement de vitesse ?

Vaguement.

Expliquez ce que vous savez.

Je sais que le moteur était en mouvement, j'ai entendu ronronner.

Comment sort-on du garage en auto ?

Je ne sais pas.

On refile alors le premier témoignage du témoin dans lequel il disait que pour sortir, il fallait que l'auto recule de sa longueur, puis tourne pour sortir de la rue.

Le témoin dit que cela est exact.

UN JURE INTERROGE

Un juré demande alors :

Le témoin peut-il dire s'il a vu l'auto ?

Le témoin :

Je n'ai pas vu, mais j'ai entendu le moteur marcher.

Par Me Calder :

Et le bruit venait du garage de l'accusé ?

Oui.

La séance est alors ajournée à deux heures hier après-midi.

Prince fatigué des Américains

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 2. — Le prince Viggio, de Danemark, cousin du roi Christian, s'est embarqué hier pour l'Europe à bord de l'"Olympic". Il a dit qu'il reviendrait au mois de juin prochain épouser Mlle Eleanor Green, de New-York.

Le prince a dit être ennuyé des photographes qui n'ont cessé de le relancer depuis son arrivée.

«Ils prennent mon portrait, dit-il, et promettent de m'en envoyer quelques copies, mais je n'en ai jamais reçu».

L'ex-premier ministre Hughes au Canada

(Dépêche de la Presse Canadienne) Victoria, 2. — L'hon. Wm. Morris Hughes, ancien premier ministre d'Australie, est arrivé samedi à bord du "Makara", en provenance de Sydney, Nouvelle-Galles du Sud. Il parlera à Vancouver, Seattle, Portland, San Francisco et Los Angeles puis se rendra à New-York.

Ce serait le bon temps de célébrer, au lieu que le 29 février on ne peut s'attendre qu'il du mauvais temps. L'ouvrier aurait le samedi après-midi, le jour bissextile et le dimanche pour se reposer. A ce propos on rappelle que le bon roi Edouard VII constatait que la Providence avait fait naître dans le mois de novembre, et dut modifier ses devoirs en faisant célébrer cet anniversaire en juin par ses féaux sujets.

ELECTION GENERALE EN ANGLETERRE A LA FIN DE L'ETE

(Cable de la Presse Associée) Glasgow, Ecosse, 2. — Neil McNeil, député travailliste, a déclaré qu'une manifestation travailliste qu'il fallait s'attendre à une élection générale à la fin de l'été, a exprimé le doute que le gouvernement actuel dure tout l'automne.

CONDITIONS QUE LES FRANÇAIS N'ACCEPTERONT PAS

Paris, 29. — Dans un article qui a attiré l'attention des milieux ministériels, le "Journal des Débats" donne aujourd'hui, sur un ton péremptoire, la réponse française aux déclarations faites par le ministre allemand des affaires étrangères au Reichstag, hier. Les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, cependant, contiennent à garder leur réserve et continueront à faire tant que la Commission des réparations n'en aura pas fini avec le rapport des experts.

Le journal expose les conditions que la France ne pourra accepter dans un règlement de la question des réparations.

"Nous ne pouvons accepter un moratorium complet, dit-il. Nous laisserions dans un financier inextricable et permettrait à l'Allemagne d'élever un équipement économique presque formidables."

"Nous ne pouvons non plus consentir à renoncer aux garanties que nous détenons sans paiements proportionnels en retour et nous ne pouvons permettre que ces garanties prises en vertu du traité de Versailles soient transportées aux souscripteurs d'un emprunt relativement léger dont nous ne recevions que peu de chose."

"Nous ne pouvons accepter le paiement au Trésor du Reich de sommes dont les créanciers ne peuvent soigneusement vérifier l'emploi et nous ne pouvons non plus accepter d'aider à l'industrie et à l'agriculture de l'Allemagne au moyen des revenus d'un emprunt."

Le journal prétend que les Allemands eux-mêmes ont assez de capital pour cela et qu'accorder à l'Allemagne toutes ces choses serait "compenser la fraude la plus scandaleuse des temps modernes."

LE PALAIS-BOURBON EST TRANSFORME EN SALLE D'ESCRIME

Attaque au pas de charge de la gauche contre la droite

(Cable de la Presse Associée) Genève, 27. — Le Portugal et la Roumanie ont pétitionné la Société des Nations afin d'obtenir un siège au comité naval dirigé par le conseil de la Société et avec l'aide des pays de l'Amérique du Sud ils doivent continuer leurs efforts commencent à Rome pour l'extension des principes du traité de Washington.

La demande de la Russie qu'on lui accordât un tonnage de 400,000 cuirassés, tout comme l'Angleterre, n'a pas surpris la Société des Nations, qui savait que Moscou n'était froissée de ce que la Russie n'eût pas été invitée à participer à la conférence de Washington.

La preuve que la Russie s'intéresse à la Société des Nations est la réponse polie reçue du commissaire des affaires étrangères, M. Tchitcherine, accusant réception d'une copie officielle du pacte des garanties mutuelles entre les Etats membres, pacte élaboré à la dernière Assemblée. M. Tchitcherine disait que le gouvernement russe serait heureux de l'étudier de près.

LE SUFFRAGE AUX FEMMES EN ANGLETERRE

Le bill Adamson est adopté par 288 voix contre 72

(Cable de la Presse Associée) Londres, 29. — La Chambre des Communes a adopté en deuxième lecture, ce soir, le bill accordant le droit de suffrage à toutes les femmes âgées de 21 ans. Le vote fut de 288 à 72.

Le bill Adamson, comme s'appelait le projet de loi en question, a obtenu une majorité de 216 voix, la Chambre refusant de le renvoyer à un comité plénier. Lorsque les affaires pressantes du gouvernement seront épuisées, le bill subira sa troisième lecture et sa sanction.

La mesure propose plusieurs changements, sur lesquels on est plus ou moins unanime, qui affectent le suffrage municipal et autres questions.

L'assistant leader Clynes fit observer que le gouvernement était favorable au principe en jeu, mais il fit observer que le bill aurait plus de chance de passer s'il se limitait à la simple question du suffrage féminin sans ces clauses contentieuses.

Le gouvernement fera, cependant, tout en son pouvoir pour aider au passage du bill. Il se peut, par conséquent, que le bill soit présenté de nouveau à la Chambre sous une forme plus simple et que l'on trouve le temps de lui faire subir ses stades à la présente session.

(Cable de la Presse Associée) Athènes, 28. — Le gouvernement refusant d'accepter la résolution abolissant la dynastie des Glucksbourg, les députés républicains sont sortis de la Chambre en protestant, cet après-midi.

Le premier ministre exprima ses regrets de voir partir les républicains et l'espoir que ce départ ne serait que temporaire, mais déclara que le gouvernement ne pouvait agir autrement. On craint des troubles.

Garibaldi mourant

(Cable de la Presse Associée) Rome, 29. — Le général Garibaldi, dernier fils survivant du fameux Garibaldi, est mourant.

LA SESSION PROVINCIALE

LE PROCES DELORME

IL DECLARE AVOIR VU UN PRETRE DANS UN AUTO FRANKLIN LE 7 JAN

Un témoin, Edouard Depocas, fait cette déclaration, mais il ne peut pas dire si c'est l'accusé qui croit reconnaître tout de même, de profil — En contre-interrogatoire, le témoin avoue avoir fait de l'argent en temps d'élections, à faire passer des "télégraphes". — Le juge menace de faire évacuer la Cour.

M. Edouard Depocas, le second témoin nouveau de la Couronne a créé toute une sensation hier après-midi, lorsqu'il est venu déclarer en Cour qu'il avait vu, le 7 janvier au matin, vers 2 heures un automobile Franklin dans lequel il y avait un prêtre, ce dernier portant un collet romain.

Ce témoin, qui est un peintre produisant une seconde sensation lorsque, contre-interrogé par Me Germain, c.r., l'un des avocats de la défense, il avoue avoir déjà fait de l'argent en faisant passer des "télégraphes" en temps d'élections, et en avançant en plus qu'il avait tenu de se faire payer la somme de \$10.00 par jour pour témoigner comme expert dans le procès Delorme.

De telles déclarations portaient l'audience à rire par instants, et à un certain moment, le juge Martineau, président du Tribunal menaçait de faire évacuer la salle si les rires n'étaient pas immédiatement réprimés.

Après une séance du matin, sur la question de l'automobile, la séance d'hier après-midi porta sur la découverte du cadavre, question qui amena à la barre des témoins, plusieurs agents de police, détectives ainsi que M. Higginbotham, qui découvrit le cadavre à la suite de renseignements qu'il reçut de M. Laurin, qui le vit le premier sur la glace à Snowdon.

Il est bon de remarquer ici que jusqu'à date il n'avait pas été question du cadavre de Raoul Delorme et que la cause s'instruisait sans que la Couronne ait fait preuve que Raoul Delorme avait été assassiné, les jurés n'ayant pas eu à entendre de témoins en ce sens.

Avec la rapidité avec laquelle marchent les procédures de la Couronne, nous croyons de plus en plus que le 10 mars, un verdict sera rendu. Certaines personnes disent même qu'il se pourrait que dès samedi prochain, le 8 mars, la preuve de la défense soit finie et que l'on en soit aux plaidoiries. Durant toute la séance d'hier, l'accusé a semblé assez calme, fronçant cependant les sourcils au moment où l'on produisait en cour les piqués qui avaient servis à entourer la tête de la victime. A un moment, pendant le témoignage du détective Pusie, de la cour du recorder, l'assuré sourit largement et prit de copieuses notes.

Avant de quitter la Cour, Delorme regarda un peu de tous les côtés, et partit en riant franchement semblant très satisfait de la tournure des procédures qui sont faites contre lui actuellement.

Dans les cercles légaux, entre avocats, on parla longtemps après l'ajournement sur les dépositions faites par le témoin Depocas, qui vient déclarer qu'il avait vu un prêtre ressemblant à l'abbé Delorme dans la nuit du crime. Telle que nous le disons plus haut, ce témoignage a causé une vive sensation, probablement la plus vive de tous les témoignages entendus tant à ce procès-ci qu'au précédent.

La séance d'hier a été ajournée afin de permettre au détective Pusie de revenir ce matin avec son cahier de notes, pour y être interrogé par Me Germain.

M. R. WILSON

A l'ouverture de la cour, hier après-midi, M. R. Wilson, qui était à la barre des témoins à l'ajournement précédent, fut de nouveau appelé et vint donner quelques nouvelles explications techniques sur les autos.

M. HIGGINBOTHAM

Il raconte comment Laurin le rencontre, lui disant qu'il venait de découvrir un cadavre. Le témoin se rendit sur les lieux et effectivement vit le cadavre de Raoul, couché sur la place la figure tournée vers une petite cabane de bois qui se trouve dans les environs.

L'AGENT BOUCHARD

L'agent de police Bouchard, qui témoigne ensuite, déclare qu'il était attaché au poste de police No 23 à Notre-Dame-de-Grâce, et qu'il fut appelé pour aller faire la constatation de la découverte du cadavre le matin du 7 janvier vers 7 heures. Il déclare que les deux paquets de pailettes relèves sur la tête de Raoul, mais il ne constate pas de cordelettes aux mains de la victime.

LE DETECTIVE PUSIE

Le témoin suivant, le dernier de la journée, est le détective Pusie, chargé de la morgue.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

La séance du matin du quatrième jour du procès Delorme a porté entièrement sur l'audition de témoins qui auraient vu l'auto de l'accusé, à divers endroits et à diverses heures le Jour des Rois 1922. Comme aux jours précédents, les questions des avocats de la défense furent très limitées, et de cette façon, la séance du matin a vu rasser plusieurs témoins.

Le premier témoin appelé fut M. Aristide Lefebvre, agent de police attaché au poste No 1 lors du crime. Il raconte à la Cour comment il se fait qu'il était en congé le Jour des Rois, congé obtenu à cause de la mort d'un de ses frères, et comment il se fait qu'il vit l'auto de l'accusé, qu'il connaît pour l'avoir vu, quelques fois avant la date du crime. Il dit qu'entre 11.15 et 11.20 heures le soir des Rois, il vit un auto ressemblant à celle de Delorme, sur la rue Sherbrooke-ouest. Il dit que la personne conduisant l'auto était vêtue d'un paletot de fourrure, mais il ne remarqua pas si elle était coiffée.

A une question de Me Germain, le témoin déclare qu'il ne fut pas témoin dans l'affaire Delorme, ni à l'enquête du coroner ni dans le procès précédent.

On passe ensuite au second témoin, M. G. J. Woods.

M. Woods déclare que le 6 janvier 1922 il était à l'emploi du Pacifique Canadien à titre de mécanicien de locomotive et qu'il finissait son travail le soir à 11.25 heures, à quelque distance à l'est du boulevard Décarie.

En terminant son travail ce soir-là le témoin passa par la voie privée du C. P. R., puis marcha sur le boulevard Décarie jusqu'à la rue Sherbrooke. Il montait le boulevard du côté gauche, lorsqu'il aperçut un automobile. Le témoin, à une question de Me Calder répondit que l'auto était à environ 100 verges de l'avenue Western, donnant vers le nord.

Le témoin ajoute alors qu'il aperçut un homme vêtue d'un paletot de chat sauvage qui stationnait en arrière de sa voiture. Comme il y avait une lumière électrique dans les environs le témoin pouvait très bien voir l'homme qui portait aussi une toque de fourrure. Le témoin se dirigea vers le conducteur de l'auto, croyant qu'il avait de la misère avec son moteur et dans le but de lui aider.

Comme le chauffeur de l'auto semblait se dérober au témoin, ce dernier continua sa route et l'auto le dépassa peu après, se dirigeant vers le nord de la ville.

Le témoin dit qu'il ne toucha pas au cadavre et que personne n'y toucha avant l'arrivée du détective Pusie de la morgue.

— Quelle vitesse a-t-elle? — Une grande vitesse.

— Avant de passer près de vous, allait-elle vite? — Oui, mais elle a ralenti en passant près de moi, puis est ensuite partie à grande vitesse.

— Où a-t-on transporté le cadavre? — A la morgue.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

— Où est arrivé quelques minutes plus tard? — Il est arrivé quelques minutes plus tard.

LA FRANCE SE TROUVE ISOLEE

Au dire de journaux à la suite de la défaite de M. Theunys PAS UN VOISIN AMI

Paris, 28 — L'opinion des journaux de ce matin que la défaite du ministre Theunys n'avait aucune signification d'hostilité pour la France n'a pas eu d'écho parmi les journaux du soir.

Maintenant que le débat à la Chambre belge a été publié, le "Temps" renonce tout-à-fait à ce point de vue.

M. Emile Vandervelde, leader des députés socialistes, a sa visite au premier ministre MacDonald, immédiatement après qu'il eut pris le pouvoir.

Plusieurs autres journaux constatent que le d'part de M. Theunys laisse la France isolée, sans un seul voisin ami.

L'Ami suisse a été compromise par la question des zones.

LA RECONSTRUCTION Paris, 28 — M. Reibel, ministre des régions libérées, a déclaré à la Chambre des députés que 52,580,000,000 avaient déjà été payés par le gouvernement français pour la reconstruction dans les régions dévastées.

Les derniers crédits portent la somme à dépenser à soixante-deux millions de francs, ce qui laisse à trouver 9,500,000,000 de francs.

LA PRODUCTION DE FOURRURES AU CANADA Le nombre des peaux augmente et leur valeur diminue cette année

La valeur totale de la fourrure brute produite au Canada durant la saison 1923 est de \$18,615,597, suivant le rapport préparé par le bureau des Statistiques du Dominion.

Ce montant représente la valeur des 4,963,996 peaux d'animaux à fourrures prises par les trappeurs et de ceux des rangs d'élevage, cette dernière ne comprenant que trois et demi pour cent de la valeur totale.

UN CABINET DE CATHOLIQUES EN BELGIQUE

M. Renkin serait en train de le constituer avec les libéraux WRANGEL A PARIS

La Turquie songe à entrer dans la Société des Nations (Dépêche radiotélégraphique spéciale au "Canada")

Paris, 28 — Un accident de chemin de fer à la gare Saint-Lazare a causé la mort de deux personnes; une quinzaine seraient blessées.

M de LANDE DECEDE Paris, 28 — M de Lande, vice-président des agriculteurs de France, est décédé samedi.

WRANGEL A PARIS Paris, 28 — M. Herald Wrangel est arrivé secrètement à Paris. Il conférerait avec le grand Duc Nicolas.

ELU PRÉSIDENT Nica, 28 — Le centenaire de Nica a été élu président du bureau hydrographique international.

CABINET CATHOLIQUE-LIBERAL Bruxelles, 28 — L'"Etoile Belge", se faisant l'écho de l'opinion générale, dit que M. Renkin constituerait un cabinet catholique-libéral.

LA CONVENTION DE SALONIQUE Belgrade, 28 — La chambre a ratifié l'unanimité la convention de la zone libre de Salonique; les troupes serbes occuperont tous les points cédés par l'Italie.

L'ELECTION EN ITALIE Rome, 28 — La convention instituant les consuls en Albanie a été signée en complément du traité de commerce.

NOUVELLE SOCIETE SECRETE MILITAIRE

Née à Toronto et affiliée à un ordre-mère en Angleterre (Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 28 — Le "Toronto Star Weekly" publie la nouvelle suivante: "L'ordre chevaleresque des Croisés, société secrète de soldats, qui a mystifié et étonné la Grande-Bretagne par sa marche sensationnelle à l'abbaye de Westminster pour rendre hommage à son premier chevalier, le Soldat Inconnu, a pris racine au Canada."

"Sa première réunion a eu lieu à Toronto. Une charte a été obtenue de Toronto. On se prépare à en demander au gouvernement fédéral. Le mot "Croisés" a été breveté de quatre manières."

"Un général distingué de Toronto est actuellement à Londres, Angleterre, à faire des ouvertures en vue d'une affiliation à l'ordre-mère de la Grande-Bretagne qui compte parmi ses membres le duc d'York ainsi qu'un grand nombre de valeureux soldats de Grande-Bretagne."

"Le commandant de l'ordre nouveau est le lieutenant-colonel John Allister Currie, commandant du 15e Highlanders pendant la guerre et représentant de Toronto-sud-est à la législature."

"Le plus grand secret entoure l'origine du nouvel ordre. On ne peut savoir si c'est le colonel Currie ou le général actuellement en Angleterre à interviewer l'ordre britannique qui est l'inspirateur de l'idée. Quarante-trois soldats étaient présents à la réunion secrète qui a marqué la naissance de l'Ordre canadien des croisés."

EXPLOSION QUI FAIT 18 MORTS

Soixante blessés. — On retrouve le cadavre de Mme Dumas (Dépêche de la Presse Associée)

New-Brunswick, N.-J., 28 — Le nombre des victimes de la désastreuse explosion de tolite et de cellulolide à la petite ville de Nixon, aujourd'hui, est de dix-huit. Un seul cadavre a été trouvé aujourd'hui. C'est celui d'une femme. Les sauveteurs, qui ont travaillé toute la journée dans les ruines fumantes, disent que huit personnes manquent à l'appel, quo six ont été retrouvées et que soixante ont été blessées.

Le cadavre trouvé aujourd'hui est celui de Mme Arthur Dumas, qui était en visite avec ses trois enfants chez une amie. Les enfants ont été retrouvés hier soir.

L'explosion s'est produite à 11 hres 30 samedi matin. Le choc se fit sentir à une distance de soixante milles. A Staten Island, des édifices ont été ébranlés comme si c'eut été un tremblement de terre. L'explosion détruisit 40 bâtimens de la fabrique de produits de cellulolide qui entouraient l'usine de trinitrotolouène ou tolite et rasa les habitations des 200 employés.

DEUX BRISEGLACE SONT ENDOMMAGES En voulant briser le pont de glace en aval du pont de Québec (Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 7. — Les brise-glace "Mikula" et "Lady Grey" qui travaillent depuis trois semaines à rompre le pont de glace en aval du pont de Québec, sont rentrés au port, hier après-midi, fort endommagés. Les deux navires s'étaient ruinés sur des amoncellements de glace sans en mesurer la résistance, et durent roubruser chemin presque en même temps. Ils revinrent à Québec en gouvernant avec leurs doubles hélices.

"Lady Grey" est actuellement à la cale-sèche de Lauzon. On essaiera de réparer le "Mikula" au bassin Louise.

Les deux brise-glace ne seront pas en mesure de reprendre leurs opérations

Pour débarrasser le sang des impuretés qu'il contient, prendre les

PILULES MORO

J'avais depuis longtemps mal aux reins et malgré les remèdes que je prenais, je souffrais toujours. Mes forces s'épuisaient aussi; mon système nerveux était affaibli; j'étais toujours triste et rien ne me plaisait et je ne me rendais pas compte que le mauvais état de ma santé en était la cause. J'avais lu dans les journaux les succès des Pilules Moro chez un grand nombre d'hommes et c'est ce qui m'a décidé à employer ce remède. Les forces me sont ensuite revenues, mon mal de reins s'est passé et j'ai recouvré ma gaieté accoutumée. M. Edmond Leroux, 295, Main, Putnam, Conn.

Beaucoup d'hommes se plaignent de douleurs de toutes sortes spécialement de maux de reins, et ne recherchent pas la cause de leurs souffrances. Ces douleurs, ils les attribuent souvent aux conditions de leur travail, au lieu de réfléchir que les nervosité, le mal de dos, les sensations de lassitude, les maux de tête, les insomnies, les raideurs dans les articulations sont dus au mauvais état des reins.

Les Pilules Moro débarrassent le sang des impuretés qui empoisonnent l'organisme et les douleurs cessent. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 SAINT-DENIS, MONTREAL



M. EDMOND LEROUX 285, Main Putnam, Conn.

Le Canada

L'heure d'été

C'est aujourd'hui que nos autorités municipales auront à se prononcer sur la question de l'heure d'été.

Nous espérons qu'elles parviendront à se mettre d'accord sur l'urgence de tenir un referendum aussitôt que possible à ce sujet.

La législature a fourni aux municipalités les moyens voulus de recueillir l'opinion de la majorité à ce sujet.

C'est elle qui doit l'emporter, mais il n'y a qu'une façon de la connaître, c'est de la solliciter par le vote.

Il importe comme l'ont dit certains échevins, de tenir à tout prix un referendum avant l'été prochain. Comptons que ce sentiment prévaut.

Mais nous irons même plus loin. S'il était possible, c'est en même temps que les élections municipales qu'on devrait tenir ce referendum.

On éviterait ainsi l'apathie du public, toujours à craindre dans des questions de ce genre; et on s'assurerait d'un plus grand nombre de votants.

Mais que ce soit à ce moment ou ailleurs, la consultation populaire s'impose.

Car on ne peut raisonnablement commencer une nouvelle saison comme celle de l'an dernier ou chacun avait l'heure qu'il lui plaisait.

Il faut à tout prix éviter ce désordre véritable. Et pour ce, il est nécessaire de consulter le peuple et de le tenir au courant de la majorité prévalable.

Prenons donc dès maintenant les mesures voulues.

L'hon. M. Fielding

L'hon. M. Fielding n'était pas à son siège, hier, à l'ouverture du parlement et son absence a été vivement regrettée. Il est maintenant le plus ancien des parlementaires et indiscutablement celui qui a donné à son pays les services les plus importants.

La maladie qui l'a terrassé il y a quelque temps le tient encore captif.

Avec son indomptable énergie et son amour du travail, il a cherché de sa chambre de malade à poursuivre son oeuvre: et il a mis à l'étude certains points du prochain budget, ce qui ne laisse pas d'être pathétique.

Mais nous sommes de ceux qui croient que le ministre des finances a fourni à l'Etat de trop longues années de labeur, pour qu'il faille lui en demander encore.

On a proposé que le parlement lui vote une pension. Cela ne créerait pas un précédent courant, car son cas est absolument exceptionnel, et se reproduira rarement dans l'avenir.

Qu'on lui assure donc le repos auquel il a si parfaitement droit.

Sous le gouvernement Laurier on avait adopté un bill pensionnant les anciens ministres pourvu qu'ils aient été au ministère pendant un nombre déterminé d'années. Le principe de la mesure était juste: un député qui devient ministre abandonne ou son commerce ou sa profession pendant les années qu'il sert l'Etat. Mais le nombre d'ex-ministres étant considérable, cette mesure parut onéreuse pour le Trésor et elle fut abrogée.

Dans bien des cas d'ailleurs, les ministres ont une fortune personnelle qui les met à l'abri du danger et mitige le caractère aléatoire de la fonction.

Peut-être vaut-il mieux éviter une mesure générale, qui n'est pas nécessaire. Mais le cas de M. Fielding est tout-à-fait spécial, et par le très grand nombre d'années qu'il a fournies à l'Etat et par le fait que ses moyens pécuniaires sont extrêmement limités.

Tous les partis seront unanimes, nous en sommes sûrs, à voter une pension: tous s'accorderont à dire que le ministre des finances a bien mérité de son pays cette marque de reconnaissance.

L'Université de Montréal

Le président et le recteur de l'Université de Montréal viennent de donner un très intéressant aperçu de la situation financière de l'Université.

L'état de compte indique que l'Université possède actuellement un capital de plus de cinq millions et demi de dollars, en plus des souscriptions qui restent à percevoir et qui représentent un montant de \$1,695,778.79 et d'un fonds de réserve, en prévision de pertes, de \$100,000.

Comme on peut le constater, la position financière de notre Université est excellente et elle indique bien, pour reprendre un mot de M. Edouard Montpetit, "qu'il y a en nous une force qui ne meurt pas".

En effet, le mot est juste si l'on tient compte que l'Université de Montréal a traversé deux dures épreuves, deux fatalités dont aucune institution du même genre au Canada n'a pu être affectée.

Cependant, l'Université renaît plus florissante qu'auparavant, grâce au concours généreux de nombreux mécènes, du gouvernement provincial et des messieurs de Saint-Sulpice, et aussi grâce à l'administration sage et prudente de la commission présidée par l'hon. sénateur Béique et du recteur lui-même, Mgr Piette.

Des deux incendies qui ont frappé l'Université sans parler de celui qui dévastait partiellement l'Ecole dentaire, aucune trace ne subsiste; l'Université a repris, dans ces épreuves, le courage nécessaire pour reprendre son oeuvre et se développer plus encore.

Elle possède aujourd'hui des laboratoires qui se peuvent comparer avec ceux de n'importe quelle autre université au Canada et avec ceux de

nombre d'universités européennes réputées.

Les administrateurs ont compris qu'avant d'ériger des édifices somptueux, sur un emplacement spacieux, il fallait élaborer des laboratoires, assurer les livres nécessaires, les instruments indispensables à la formation de nos professionnels.

On a dit que certains souscripteurs auraient exprimé leur mécontentement du fait que l'Université ne construisait pas immédiatement, avec le fruit de la campagne lancée il y a quelques années, mais devant le magnifique bilan financier exposé par les administrateurs, ils ne pourront qu'être satisfaits des progrès accomplis.

Maintenant que l'Université possède presque tout l'outillage dont elle a besoin pour former nos jeunes gens, elle songe à transporter ailleurs ses différentes facultés et elle a déjà acquis à cette fin les terrains nécessaires.

Nous croyons sincèrement qu'on a commencé par le commencement le plus pratique et le plus intelligent. Si "Paris ne s'est pas fait en un jour", nous ne pouvons plus exiger autre chose d'une institution aussi dispendieuse que l'Université de Montréal.

Pour étudier le projet, seulement

Le discours du trône contient une allusion importante au sujet du creusement du Saint-Laurent jusqu'aux grands lacs. Mais il ne faut pas se méprendre sur le sens de ce paragraphe.

Comme l'on sait, les demandes, surtout de la province d'Ontario, se font nombreuses, en faveur de ce projet où l'on voit surtout la possibilité de développer des pouvoirs hydrauliques.

Dans notre province au contraire, ce qui nous inquiète à ce sujet, c'est l'effet qu'une pareille entreprise pourrait avoir sur le niveau général du fleuve et sur les conditions de la navigation.

Ce sont là autant de points de vue techniques en quelque sorte et sur lesquels il est très important d'avoir des précisions.

C'est pourquoi le gouvernement King se prononce en faveur d'un comité d'études formé d'experts et qui pourrait élucider ces points qui relèvent de la science du génie civil.

Quelles seraient les conditions nouvelles de la navigation? Quel serait l'effet sur le niveau du fleuve? Combien de forces hydrauliques seraient ainsi développées?

Ce sont autant de questions qu'il est intéressant de fixer avec plus de certitude.

Mais une fois ces précisions obtenues, il faudrait encore étudier le problème dans son ensemble; et rien ne prouve que même si les réponses à ces questions étaient favorables, il ne resterait pas d'autres objections insurmontables du moins pour le moment.

Il y a la question du coût d'entreprise qui est extrêmement importante à cette époque où nous voulons retarder même les petites dépenses afin de boucler notre budget.

Il y a aussi le fait que cette nouvelle voie serait une concurrence désastreuse pour nos voies ferrées déjà nombreuses.

On le voit donc, le projet est encore dans un état dubitatif et le fait de le mettre à l'étude ne constitue en aucune façon un endossement par le gouvernement.

Par acclamation

L'hon. M. Cardin a été élu hier par acclamation dans le comté de Richelieu et il pourra prendre son siège en Chambre comme ministre de la marine.

Cette élection est un bel hommage à la popularité dont jouit M. Cardin dans son comté et d'une façon générale à celle du gouvernement lui-même.

Il existe une règle non écrite, de courtoisie, par laquelle les partis d'opposition laissent réélire un ministre par acclamation mais cela suppose qu'il n'ont aucun espoir de faire la lutte et c'était le cas présentement.

Si le gouvernement King ne jouissait pas dans la province de la même popularité que celle qu'il avait en 1921, les conservateurs n'auraient pas manqué de saisir cette occasion d'engager la lutte.

Mais ils n'ont pas oublié que depuis décembre 1921 il y a eu une dizaine de comtés ouverts dans Québec et chacun a été successivement remporté par acclamation, par le gouvernement.

La victoire de M. Cardin en même temps qu'elle ajoute à son prestige personnel, continue cette série de succès électoraux dans la province; et c'est pourquoi nous devons en féliciter à la fois le gouvernement et le nouveau ministre.

Le même procédé

M. Sauvé veut traîner à la législature l'affaire Delorme, ne trouvant pas qu'elle a une publicité suffisante par son triple procès.

Le chef de l'opposition veut soulever d'autres préjugés, comme il l'a fait dans le meurtre de Blanche Garneau.

Un banquet

Un groupe de conservateurs locaux ont décidé de donner un banquet à l'hon. A. Monty, ministre temporaire dans l'ancien gouvernement.

On ne dira plus que la politique ne nourrit pas son homme!

Un député canadien-français

Le "Globe" fait de vifs éloges du député de Russell à la législature ontarienne, M. Bélanger, qui a prononcé un excellent discours en anglais: "Il a démontré, dit le confrère, que les canadiens-français instruits parlent un meilleur anglais que si c'était leur langue maternelle".

M. Bélanger s'ajoute à la liste distinguée de nos orateurs bilingues.

La session fédérale

Le parlement fédéral ouvrira ses portes cet après-midi et les cérémonies habituelles marqueront les débuts de la session.

Celle-ci ne commencera en réalité que lundi alors que l'on débuttera, selon la coutume, par la discussion du discours du trône.

Ces discours comportent le programme sessionnel dans ses grandes lignes; et on nous fait prévoir que cette année il sera plus complet que d'habitude et résumera à l'avance tous les travaux du gouvernement.

Mais il faut compter aussi avec les deux partis d'opposition qui présentent de leur côté des résolutions et des mesures, et avec le travail individuel de chaque député lequel, en certains jours peut lui aussi soulever un débat particulier.

Les principales questions sur lesquelles le gouvernement prendra la discussion seront le budget, la redistribution, la loi des banques, les chemins de fer, et un projet d'économie générale touchant les travaux publics et le service civil.

D'autre part, de l'opposition viendront les attaques contre la politique du gouvernement et certains débats spéciaux cherchant à le mettre en mauvaise posture.

On retrouvera dans la liste des mesures des députés, lesquelles ne sont pas mentionnées dans le discours du trône mais figurent au programme sessionnel, un bon nombre de questions qui, chaque année, sont soumises à la Chambre telles que les paris aux courses, le chemin de fer de la Baie d'Hudson, le creusement du Saint-Laurent et autres.

Il suffira de relever ces questions à mesure qu'elles se présenteront elles-mêmes.

Ce qui intéresse le public autant et plus que ces débats renouvelés, c'est l'attitude même que prendra la Chambre vis-à-vis du gouvernement.

Comme l'on sait le gouvernement est maintenant en minorité et devra compter sur l'appui des progressistes, principalement ceux d'Ontario pour se maintenir.

Mais tout indique que cet appui ne lui fera pas défaut; nous prédisons qu'il subira cette session sans encombre et qu'il réussira à faire adopter par la majorité du parlement toutes les mesures de son programme.

Le public suivra avec la plus grande attention les phases de cette session, l'une des plus importantes en perspective dans l'histoire de notre pays.

Le discours du trône

La troisième session du gouvernement King a été ouverte, hier après-midi, par le gouverneur général qui a donné lecture du discours du trône contenant le résumé du programme de la présente session.

Dès le début de cette lecture, on sent naître en soi un optimisme plus grand dans l'avenir de notre pays. En effet, le discours du trône montre que notre commerce, l'emploi de la main-d'oeuvre, les transports, nos finances publiques et notre production générale se sont considérablement améliorés.

Puis l'on entend avec une très vive satisfaction le gouvernement déclarer que nos revenus publics ont augmenté de façon remarquable, cependant que l'on remarque une diminution sensible dans nos dépenses.

C'est grâce à cette politique d'économie dans l'administration et de stimulation dans la production et le commerce extérieur aussi bien qu'intérieur que nous obtenons ce si magnifique résultat: voir le prochain budget équilibré, en dépit du déficit encore existant des chemins de fer nationaux, la première fois depuis 1912-13.

Devant un progrès si encourageant dans notre position financière le gouvernement annonce qu'il sera en mesure de soumettre à la considération des Chambres des bills tendant à réduire les impôts, particulièrement sur les instruments de production.

Le gouvernement aborde aussi la question tarifaire et parle de l'importance d'assurer l'unité nationale en faisant disparaître les causes de division entre l'ouest et l'est canadien qui s'y trouvent souvent.

Le gouvernement veut également poursuivre plus énergiquement que jamais sa politique de commerce canadien par les ports canadiens, politique qui a déjà donné d'excellents résultats. Il continuera à cette fin les travaux commencés au canal Welland.

Nous trouvons aussi dans le discours du trône un important paragraphe ayant trait au projet de creusement du Saint-Laurent. Comme, nous en avons déjà parlé, le gouvernement ne veut pas considérer cette question avant qu'une enquête minutieuse et complète ait été tenue.

C'est une attitude qui ne pourra que rencontrer les vues de tout le monde, du moins de tous ceux qui ne sont pas aveuglés par l'intérêt personnel et qui sont prêts à sacrifier l'avenir de notre commerce maritime.

Plusieurs rapports seront présentés au cours de la session actuelle venant de commissions chargées d'enquêter sur différents problèmes, entre autres celui du combustible, du transport, des grains etc.

Bref ce discours du trône promet une session laborieuse pour la députation et le peuple canadien, de son côté, et trouve des sources profondes d'espoir dans l'avenir du Dominion qui, sous l'impulsion de la politique libérale, retrouve graduellement le chemin de la prospérité.

Combien de coups?

Un bandit a été condamné par le tribunal à vingt coups de fouet, pour avoir attaqué et frappé un avocat.

L'histoire ne dit pas combien de coups il aurait mérités s'il s'en était pris à un simple mortel.

Enjolivons nos routes en y plantant des arbres

L'hon. M. Perron, ministre de la Voirie, vient de donner de nouveaux détails sur son programme ayant trait à l'embellissement de nos grandes routes.

Le ministre de la voirie aimerait que toutes nos routes soient bordées d'arbres afin de les rendre plus attrayantes aux touristes et protéger ces derniers contre les ardeurs du soleil.

C'est à un projet des plus encourageants et qui devrait recevoir l'appui unanime de tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration de notre voirie et à l'accroissement du tourisme dans notre province.

Le gouvernement provincial n'a pas hésité à faire sa très large part dans le domaine de la voirie et nous devons lui savoir gré de ce qu'il a accompli jusqu'ici sous ce rapport.

L'hon. M. Perron a fait imprimer une brochure intitulée "L'arbre et la route" dans laquelle une foule de conseils sont donnés aux municipalités qui désirent collaborer avec le ministère pour l'embellissement de nos routes par la plantation d'arbres.

Nous avons de multiples témoignages attestant que nos routes sont d'un cachet particulier; les touristes aiment à y voyager et le trafic y serait plus considérable encore par l'attrait qu'elles présenteraient si elles étaient ainsi bordées d'arbres.

Chaque été, des milliers de touristes viennent dans la province de Québec grâce aux routes que nous possédons et tous ne tarissent pas d'éloges sur l'excellence de nos chemins, leur entretien et leur pittoresque.

Quand ces routes seront bordées d'arbres, elles seront plus attrayantes encore et il sera plus agréable pour tout le monde d'y voyager par les belles journées de l'été.

Le ministre de la voirie compte sur le concours de toutes les municipalités pour aider à réaliser ce projet qui est bien propre à susciter les plus sincères vœux.

Il faut souhaiter que toutes se mettent de la partie et, avec l'aide du gouvernement, que nous aurons, d'ici quelques années, des routes voutées d'un beau feuillage qui protégera les touristes contre les ardeurs du soleil.

Le poisson durant le carême

Le Carême commencera cette semaine. Avec lui la demande du poisson s'accroît. Mais quelque peu plus élevé qu'elle soit en ce temps de l'année, il n'en est pas moins vrai que nous mangeons trop de viande et pas assez de poisson.

Le poisson est un met très nourrissant, meilleur marché que n'importe quel autre aliment. Il a ceci de particulier qu'il contient plus de protéine ou matières nutritives et digestibles que les autres produits.

Le poisson est un article abondant en ce pays. Chaque année il s'en pêche d'après les statistiques de 1922, de 800,000,000 à 900,000,000 de livres. Sur cette quantité environ un quart est consommé en Canada; les trois quarts constituent une exportation qui bien que payante ne représente pas un bénéfice aussi net pour le pays que si ces mêmes trois quarts étaient consommés par nos compatriotes.

En Angleterre la consommation annuelle de poisson par chaque individu atteint un maximum de 58 livres, tandis que les Canadiens n'en mangent que 23 livres. En retour il se fait une consommation de 137 livres de viande ici contre 98 livres en Angleterre.

A la veille du Carême ces statistiques intéressantes. Elles nous mettent en lumière aussi que le poisson n'atteint pas la production qu'il devrait avoir, car les Etats-Unis, dont les eaux limitrophes ne sauraient être comparées aux nôtres, produisent au-delà de deux milliards de livres de poisson.

Les glaçons

L'abondance de la neige sur les toits et les ardeurs du soleil de midi forment aux pentes des gouttières des glaçons vifs qui sont une menace pour les passants.

Il faut être prudent et les enlever avec soin, afin d'éviter l'accident possible et les lourdes responsabilités qu'il comporte.

Séparément...

Si le gouvernement persiste à présenter son bill des embranchements du C. N. R. sous une forme globale, il s'expose aux mêmes ennuis qu'à l'an dernier.

Il faut que l'on puisse discuter chacun de ces embranchements, séparément et à son mérite.

A ce point...

Les prohibitionnistes ontariens s'objectent violemment au referendum sur la tempérance dans leur province.

En craignent-ils à ce point le résultat. Et ne sont-ils pas assurés que cette consultation leur sera défavorable?

La nouvelle monnaie turque

On va commencer prochainement la frappe de la nouvelle monnaie turque. Les pièces porteront sur l'avant deux branches de chêne au milieu desquelles une gerbe d'épis. Au revers, se trouvera le croissant et au-dessus une étoile à six pointes. En exergue se lira: République Turque.

Trop de minorité

Le parti travailliste en Angleterre devra compter tantôt sur les libéraux, tantôt sur les conservateurs.

Mais avec deux cents voix de minorité, c'est une situation anormale qui devra le conduire bientôt aux élections générales.

TRIBUNE LIBRE

A propos de l'oeuvre d'un sculpteur modeste et pratiquement inconnu

Nous recevons la lettre suivante de Manchester (N.-H.) 28 fév. 1924. Monsieur Athanase David, Secrétaire-Provincial, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Monsieur, Vous connaissez certainement, par les descriptions que vous avez pu en lire, et par les images qui en ont été mises sous vos yeux, la belle série de sculptures sur bois exécutées par un amateur montréalais. J'emploie ici le mot "amateur" uniquement parce que l'auteur de ces beaux travaux ne s'est jamais donné comme un artiste de profession. Son oeuvre ferait honneur cependant à plus habile artisan de métier; et peut-être même attester-elle la vocation de ce jeune homme de Maurice Barré: "L'amateur est supérieur au professionnel, parce qu'il a l'esprit libre".

Je le crois sincèrement pour ma part. En tout cas, vous avez trop de goût pour n'avoir pas été frappé du mérite de ces sculptures, dont la variété de dessin, la finesse du rendu, la souplesse de l'exécution, ont quelque chose d'extraordinaire. Et si j'ajoute que cela a été fait, non par le moyen des divers instruments que l'outillage moderne met à la disposition des sculpteurs, mais au canif—tout comme la coupe de bois que Mistral a chantée,—vous en apprécierez mieux la perfection.

Me permettez-vous, monsieur, d'exprimer un souhait au sujet de cette collection? Le gouvernement de la Province de Québec devrait l'acquiescer pour en orner tel ou tel des édifices publics consacrés au culte des Beaux-Arts. Elle deviendrait ainsi accessible à tous; elle échapperait aux contingences de l'avenir. Parmi les dangers qui la menacent, il y a celui de la voir émigrer aux Etats-Unis. Déjà de riches américains lui ont fait les yeux doux. Laissez-vous partir pour l'étranger une oeuvre unique, accomplie par l'un des nôtres, avec une maîtrise, une entente du métier, une patience dignes des vieux instruments que seuls, avec l'esprit de sérieux, l'encouragement aux Beaux-Arts, par lequel se signale votre administration, mais encore avec votre secret désir. Il me semble impossible qu'après avoir entendu parler de cette oeuvre, et en avoir vu des reproductions par la gravure, vous n'avez par tout de suite conçu le projet de l'acheter au nom du gouvernement, de la mettre ainsi à l'abri de tout hasard et de faire bénéficier tout le pays. Soyez sûr, monsieur, qu'en la réalisant, vous répondrez aux vœux légitimes de tous ceux qui désirent le progrès de l'art chez nous et qui savent de quelle importance il est pour l'avenir d'un peuple, d'en inspirer le culte, en entourant ses manifestations du plus haut respect. C'est ainsi que se fondent les impérissables civilisations.

Veillez agréer, monsieur, l'hommage de mes sentiments très distingués.

HENRI D'ARLES
Officier d'Académie, membre de la Corporation des Publicistes Chrétiens de Paris, et du Syndicat des Ecrivains Français. Docteur en Lettres. Lauréat de l'Académie Française.

N. B. — Nous ajoutons que nous avons parlé, au cours de l'autonomie de l'oeuvre de M. Alphonse Leclair, le sculpteur en cause. L'occasion nous en était fournie par la publication d'une plaquette très artistique, illustrée de gravures extérieures l'oeuvre de M. Leclair. Cette publication était de notre ami Henri d'Arles lui-même.

Trois morts par la vérole à Windsor

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Windsor, Ontario, 2. — Trois personnes sont mortes de la petite vérole, de vendredi à samedi. Ce sont: Mme Mathilda Meloche, 53 ans; Albert Deneau, 50 ans, frère jumeau de Gordon Deneau, première victime de l'épidémie; et Reford Deneau, fils d'Albert Deneau.

Ces trois personnes sont mortes à l'hôtel Grand Central, transformé en hôpital. Deux nouveaux malades sont en quarantaine.

La quarantaine totale de l'hôpital Grace a été changée en quarantaine partielle. L'hôtel Dieu est en quarantaine partielle. Les malades qui sortent de ces hôpitaux sont gardés sous surveillance chez eux jusqu'à complète guérison.

La maladie a déjà fait douze victimes. Il y a plus de 50 cas en quarantaine. On en signale quatre autres. Il y a plus de cinquante cas en nouveau.

Winston Churchill indépendant

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 2. — Winston Churchill se dit prêt à se présenter comme indépendant dans la division Abbey de Westminster.

Pas exactement malade. M. L. J. Behal, de South Akron, Ohio, écrit: "Je n'étais pas exactement malade, mais mes organes de digestion ne fonctionnaient jamais normalement et, comme résultat, mon corps était insuffisamment nourri, mon poids était tombé à 115 livres. Le Novoro du Dr. Pierre prouva son excellence dans mon cas. Je vais très bien maintenant et suis en parfaite santé et pèse 160 livres". Beaucoup de personnes sont dans le même cas, "pas exactement malade", mais elles laissent le cas s'aggraver jusqu'à ce qu'elles prennent le lit. Il est bon de toujours avoir sous la main une bouteille de ce remède végétal. C'est un reconstructeur et un régulateur du système et son emploi à temps sauve de beaucoup de maux, d'inquiétudes et de notes de médecin. C'est le remède de famille pour une maîtrise de maison saine. Les pharmaciens ne peuvent pas le fournir. Il est distribué par des agents spéciaux directement attachés au laboratoire du Dr. Peter Fabry and Sons Co., 251 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Libres exempt de droits au Canada. 40-1-g

PAGE FEMININE

POEMES

CE QUE J'AIME

J'aime les amitiés discrètes
Et les dévouements sans fracas,
J'aime les charités secrètes,
Les douleurs qui ne parlent pas.

J'aime les bonheurs très intimes,
L'amour presque mystérieux;
J'aime tous les gestes sublimes
Qui ne sont connus que des cieux!

Marguerite LEON.

JOIE FUGITIVE

Je ne sais pas comment cette joie est entrée
Dans mon âme obscurcie et toute reserrée;
Comme un gai papillon qui se heurte aux barreaux
Portant un abrégé du printemps sur ses ailes,
Cette joie est venue... Ah! les destins sont beaux
Qui gardaient cet instant dans leurs mains éternelles;
L'espoir bourdonne ainsi qu'une ruche nouvelle
Et, comme un violon sous mille archets divers,
Mon rêve chante aux doigts bénis de l'univers;
Puis la clarté s'éteint et l'âme se replie...
Je ne sais comment cette joie est partie.

Suzanne RENAUD.

LA FEMME ET LE FOYER

A l'art de recevoir, le vers de Boileau s'applique à merveille: "La critique est aisée, mais l'art est difficile". Et, à notre époque, tout semble se liquer pour rendre cette tâche encore plus épineuse. Aussi, beaucoup de maîtresses de maison ont-elles supprimé le "jour" désuet pour le remplacer par des bridges où les joueurs seuls sont conviés, et, d'autres fois, elles réunissent leurs amis en petit comité ou donnent une ou plusieurs matinées où l'on peut entendre de bonne musique. Pour ces diverses circonstances, et selon l'importance que l'on veut donner à ces réunions, on prépare un goûter soit au salon, sur une table à thé, soit à la salle à manger, où l'on se groupera autour de la table.

Si l'on doit recevoir beaucoup de monde, il faut installer dans la salle à manger un buffet, ce qui facilite beaucoup le service. La maîtresse de maison doit, autant que possible, présenter les uns aux autres les visiteurs qu'elle reçoit et, si leur grand nombre rend impossible cette formalité, elle veillera à présenter chaque nouvel arrivant au moins à ses voisins. Je connais des maisons où l'on ne présente que très peu, et même pas du tout. C'est une habitude déplorable, qui fait ressembler un salon à un hall d'hôtel.

Tant qu'il y aura peu de monde, la maîtresse de maison tâchera de rendre la conversation générale, et si, par suite du nombre des visiteurs, plusieurs groupes se forment, elle ira de l'un à l'autre sans négliger personne. S'il y a beaucoup de monde, ou si la réception a un caractère officiel, la maîtresse de maison se contente d'accompagner ses hôtes jusqu'au seuil du salon. Là, un domestique s'occupera des manteaux et parapluies laissés dans le vestibule ou au vestiaire et reconduira les visiteurs jusqu'à la porte.

La maîtresse de maison revêt, pour cette circonstance, une jolie robe d'après-midi, plus habillée encore s'il s'agit d'une grande réception. Une robe de dentelle sera charmante; la petite robe de dîner à encolure bateau et sans manches sera également de mise pour une femme élégante. Mais, ce qu'il faut éviter, c'est l'exagération commise par quelques femmes qui portent, l'après-midi, une robe vraiment décolletée. Ne tombez pas dans ce mauvais goût douteux et mettez plutôt une robe trop simple qu'une toilette de ce genre à cinq heures de l'après-midi.

Les visiteuses ajouteront un peu de coquetterie à l'ensemble de leur mise par l'adjonction d'un chapeau plus élégant, d'un sac plus recherché. La fleur fixée sur le col de fourrure ou sur la robe est une fantaisie nouvelle et charmante. Il n'est pas jusqu'au choix des gants qui ne puisse donner à un ensemble sobre une petite note de discrète et raffinée élégance.

Autrefois, le "jour" était une réunion où l'on cherchait à échanger des idées; aujourd'hui, certains salons ouvrent grandes, presque trop grandes, leurs portes. Les visiteurs passent. La danse, dont je ne méditerai pourtant point, le bridge, où il faut se taire, toutes ces circonstances sont autant d'éléments qui rendent l'art de recevoir difficile et tuent celui de la conversation. A la maîtresse de maison, par son tact et son intelligence, de ne pas donner lieu aux critiques, et surtout à vieillir, s'il se peut, à contenter tout le monde. L'aménité et la bonne grâce l'y aideront.

SIMONNE B.

J'ai un ami: il est calme, froid, parfois stoïque. Quand je l'écoute il m'enveloppe de douceur; et pourtant avoir recours à lui est presque une vertu: j'ai nommé le Silence.

Causerie Médicale

La faim

(Pour le "Canada")

Quand les tissus du corps sont devenus pauvres en matières nutritives et en eau, le système nerveux qui s'y irradie en éprouve le contre-coup et traduit le besoin par une sensation particulière qui est la faim ou la soif. La faim et la soif sont donc, en quelque sorte, des signaux qui nous avertissent de l'état de déficit de l'économie.

La faim se manifeste, en général, quand la perte du poids du corps atteint environ six cents grammes. Toutefois, il ne faut pas confondre cette sensation de faim, qui devient rapidement douloureuse, avec l'appétit qui est plutôt une sensation agréable. La faim est exclusivement physiologique, l'appétit est principalement sensuel et peut se provoquer par la vue, l'odeur et même le souvenir ou l'idée de mets savoureux.

Etant subordonnée aux dépenses de l'organisme, la faim est éprouvée à des intervalles qui varient suivant les idiosyncrasies, la nature et la quantité des aliments qui constituent le dernier repas, le travail que le corps a dû fournir, les habitudes individuelles de l'estomac. Chez l'adulte, en bonne santé, la faim se fait sentir deux ou trois fois en vingt-quatre heures. Chez les enfants, les adolescents, les convalescents, elle se montre plus fréquemment; moins souvent au contraire chez les vieillards.

Quand l'homme a faim, il mange, — autant que possible. Il fait alors, en général, deux repas par jour, et cette circonstance est si constante et si nécessaire qu'on la retrouve même chez les populations sauvages. Les travailleurs font ordinairement trois repas, l'un le matin avant le travail, le second à midi, le dernier le soir.

Dans les grandes villes, et parmi les classes riches, où l'on se crée facilement des besoins factices, certaines personnes ajoutent à ces repas, un goûter dans l'après-midi et même un souper la nuit. C'est là un abus — non que le fractionnement des repas soit chose nuisible, bien au contraire — mais parce qu'alors les aliments sont trop abondants en regard au travail produit, souvent lourds, indigestes, et qu'ils avalent sans appétit ou avec un appétit artificiellement excité; d'où résultent assez vite des troubles plus ou moins graves de l'appareil digestif. En outre, les repas sont toujours suivis d'une élévation de température et d'une excitation qui, si elle se répète trop souvent, comme c'est le cas pour les gens qui font quotidiennement quatre à cinq repas, finit par aboutir à la neurasthénie.

D'autre part, il est des personnes qui ne mangent vraiment qu'une fois par jour. Le danger ici n'est pas moindre, car, la faim étant pressante, on dévore avec précipitation, sans prendre le temps de mastiquer; on se surcharge l'estomac, tout en assimilant fort mal, et les accidents gastriques qui ne tardent pas à éclater, ne précèdent que de peu cet état d'appauvrissement désigné sous le nom de "misère physiologique". Par conséquent, l'alimentation des enfants et des convalescents mise hors de cause, les adultes bien portants et même beaucoup de malades, les diabétiques et les dilatés en particulier, doivent s'en tenir à la coutume, c'est-à-dire à deux grands repas et un léger déjeuner le matin au réveil.

Est-ce à dire que le repas du soir devra être aussi copieux que celui du midi? Certes non, surtout pour ceux qui n'abusent pas du travail corporel. Ainsi les intellectuels, les rentiers, les personnes d'âge devront se contenter, pour le soir, d'un menu

léger et assimilable, d'où l'alimentation carnée pourra disparaître sans inconvénient. Par contre, ceux qui dans la journée auront usé de forces corporelles, devront, toujours dans une certaine mesure, réparer ces forces par un menu substantiel.

Dr E.

LA MODE

Quand on n'est plus toute jeune

Pour le "Canada"

Chaque femme, si elle n'est plus jeune, doit s'habiller selon l'allure qu'elle a pu garder. Si elle a eu la chance de se conserver mince, alerte, elle peut suivre la Mode dans les détails qu'elle a d'acceptables pour elle; sinon, elle doit autant que cela lui est permis, porter des vêtements simples, ce qui n'exclut pas l'élégance. Règle générale, les vêtements, jaquettes, paletots, manteaux plus allongés sur la jupe, leur conviennent mieux que les vêtements trop courts, s'arrêtant sur les hanches en les épaississant. Leurs encolures doivent être montantes sans, cependant, emprisonner le cou dans un col raide, qui ne leur permet plus de tourner la tête; leurs manches seront aisées et longues autant qu'on pourra le faire; les fermetures des robes doivent être commodes. Les jupes ne seront pas trop étroites, ni trop courtes, la largeur du dos doit leur permettre de marcher aisément. Si la personne est grande, elle peut se permettre, aujourd'hui que la Mode l'y autorise, une ou deux évolutions de tissu volants en forme de peine ondulés. Les garnitures de robes seront placées de préférence dans le sens vertical plutôt que dans le sens horizontal; on évitera les

est devenu indispensable. Il doit être souple, léger, en tissu sinon extensible, au moins n'empêchant en rien la liberté du fonctionnement des organes; pas trop long dans le bas, sans quoi il remonte lorsqu'on est assise; pas trop haut au dessus de la taille, à cause du dos où il ferait mauvais effet. Porter un soutien-gorge solide. Un bon conseil est de les faire en broderie anglaise sur toile ou sur bon nanzou, tenant aux épaules par des bretelles emboitant bien le dos et la poitrine et se fermant au milieu du devant, avec boutons et boutons plats. Eviter les encombrements de colottes trop larges ou de jupons amples. Le tricot de laine ou de soie, sur le buste, en jupon ou colotte, le tout plat sans fronce ni pli font des dessous n'empêchant pas la silhouette et ils sont très confortables.

MICHELLE.

LES CONSEILS de la Ménagère

Le poulet

(Pour le "Canada")

Quelle est la meilleure façon de rôti un poulet? C'est encore à la broche, en l'arrosant avec du beurre. A défaut de broche, on le fait rôti au four. Il faut de 50 à 60 minutes, selon sa grosseur, pour rôti un poulet. Il faut que le feu soit dirigé de telle façon que le poulet se soit atteint que peu à peu. Un feu trop violent au début resserre les chairs et les pénètre plus difficilement. Aussitôt que le rôti est bien saisi, il faut diminuer la vigueur du feu ou reculer la broche, afin qu'il finisse de cuire sans trop se colorer. On ne sale le poulet qu'au mo-

Le tablier revient à la mode



Il suffit d'un peu de mousseline ou d'organdie et d'un peu de parure de couleur et d'avoir les doigts dégourdis pour confectionner soi-même ce joli spécimen.

ment de le déboucher. On le débouche et on le dresse sur un plat, soit avec du jus, soit avec du cresson. Il est préférable de le servir avec du cresson, avec du jus dans une saucière.

Fricassée de poulet.

Choisissez un jeune poulet, bien en chair, sans être gras; plumez-le, épluchez-le convenablement. Videz-le avec soin sans crever le fiel, essayez l'intérieur, flambez-le, sans l'exposer à noircir. Découpez-le en enlevant les cuisses et les ailes sans rien déchirer, coupez chacun des morceaux en deux. Fendez le dos en deux jusqu'au cresson, rognez et supprimez les bouts des côtes qui tiennent au morceau du dos, afin de faire de cette pièce, comme de toutes les autres, des morceaux d'une bonne forme, parés autour et conservant le plus de peau sur chacun. Les ailerons et le cou donnent aussi des morceaux séparés. Il vaut mieux supprimer les pattes, le gésier, le foie et tout ce qui, dans l'intérieur serait susceptible de colorer la fricassée, à la blancheur de laquelle on doit porter ses soins. On y contribuera en frottant les membres avec du jus de citron ou, à défaut, avec un peu d'acide tartrique délayé dans de l'eau.

Mettez dans une casserole gros comme un œuf de beurre et deux ou trois cuillerées de farine; tournez pour mêler, versez deux verres d'eau chaude, salez, poivrez; mettez un bouquet de persil, ciboules, clous de girofle, et alors tous les morceaux du poulet; mêlez. Couvrez d'un rond

de papier fort et beurré, qui aidera à conserver la fricassée blanche, en la retenant sur le bord de la casserole avec un couvercle posé un peu de côté. Ne perdez pas la casserole de vue; agitez-la de temps en temps pour lier le tout. Aux deux tiers de la cuisson, ajoutez douze très petits oignons et des champignons préparés d'avance et bien blancs. En une heure tout doit être cuit. Retirez les membres et dressez-les avec ordre et avec goût sur un plat en pyramide. Dégraissez la sauce et ôtez le bouquet. Mêlez dans une petite terrine trois jaunes d'œufs avec un jus de citron ou filet de vinaigre et un peu d'eau; puis faites couler cette liaison, peu à peu, dans la sauce bouillante restée dans la casserole. Si elle était trop claire, on l'épaissirait avec un peu de féoule pour la lier; et si elle était trop épaisse, un peu d'eau bouillante l'éclaircirait.

Quand on veut employer le poulet entier pour figurer à table en face d'un autre plat de volailles ou de gibiers entiers, il faut, avant de le mettre dans la casserole, donner un coup de couteau derrière la jointure du pilon et relever la patte entre le ventre et le pilon, en la maintenant au moyen d'une ficelle, puis procéder comme il vient d'être dit. Outre les petits oignons et les champignons qui forment garniture, on peut ajouter rognons et crêtes, boulettes de godiveau. On masque les membres en les assaisonnant avec la sauce; on orne en outre, si on veut, le dessus avec des écrevisses et le bord du plat avec des croûtons passés au beurre.

Quand on n'a à sa disposition que des poulets dont la chair n'est pas très blanche, ni très tendre, il faut en améliorer la chair en faisant dégorger, pendant une demi-heure, le poulet entier ou par morceaux dans l'eau tiède, ou bien en le faisant blanchir pendant quelques minutes dans l'eau bouillante avant de commencer l'opération. Il faut avoir soin, en les retirant de l'eau, de les égoutter et de les essuyer.

MELANIE.

MENUS PROPOS

Comme le temps passe.

Quand vous étiez petite fille, vive, alerte, la robe courte, les mollets nus, vous ne rêviez qu'amusements, bonbons et jouets. Quelle tendresse pour votre poupée et que de pleurs vous versiez quand, par malheur, vous la cassiez. Alors, au bras de maman, doux refuge, vous trouviez la consolation...

Puis vous devenez jeune fille, habillée de robe longue et à la seyante coiffure. Coquette, votre miroir vous révèle vos charmes naissants; viennent les danses, le premier bal; vous soupirez, sans savoir qui vous aimez; mais à votre âge, le cœur est infidèle: il va, il vient, indécis et troublé. Un regard vous émeut, une parole vous enivre...

Et vous voilà, d'un pas incertain, demoiselle marchant vers l'hymen. Oh! la blanche toilette, l'émoi qui vous agite!.. La main dans la main de celui qui vous aime — ou croyez aimer — vous allez répondre le oui troublant. Mairie, église, coupé, lunch... Il est joué votre va-tout... Madame, soyez heureuse...

Et vous voilà jeune mère! Le front radieux vous vous penchez vers Bébé, le doux trésor, l'entourant de soins, de tendresse. Il bégaye, marche, grandit; il est l'objet de tous vos soucis. L'amour maternel est immense, c'est une puissance qui, souvent, met en fuite les forces néfastes: la maladie, la mort!..

Mon Dieu, comme le temps passe!.. Déjà grand-mère!.. La joie éclaircit votre visage un peu fané. Un petit enfant fait revivre votre cher passé. Vous êtes enfant, jeune fille, mariée et maman deux fois!.. Riche de tous les biens glanés le long de la route, acquis par l'expérience, puisés à la source des larmes, votre cœur déborde de bonté, de tendresse et de générosité...
YVETTE.

LE COUPE-PAPIER

Un article humoristique de M. Jean-Jacques Brousson dans les Nouvelles littéraires: "De l'utilité du coupe-papier en littérature". Sans parler des bibliophiles, qui poussent l'adoration du vélin jusqu'à la superstition et qui ont la phobie du livre rogné, pour le commun des lecteurs eux-mêmes, le coupe-papier est un instrument indispensable.

Dévoier un roman sans le couteau d'ivoire, c'est, dit-il, expédier un plat, un entremets sans fourchette ni cuillère. Une goujaterie! Si le livre est mauvais, l'opération est tellement fastidieuse que le coupe-papier tombe de des mains. Les boîtes des quais sont pleines d'ouvrages dont les premiers feuillets, seuls attendent la patience du lecteur. Par contre, si l'ouvrage est plein d'intérêt, l'arrêt, la manoeuvre du couteau, la plainte de la feuille, déchirée avec précaution, cette pause redoublent l'impatience et ravivent l'attention.

Mais M. J.-J. Brousson est quelque peu sceptique sur le courage des critiques à manier ce coupe-papier; il conseille aux auteurs qui font l'envoi de leurs livres d'employer, non le massicot, mais la collaboration des parents et amis dévoués pour couper les feuillets et en rendre la lecture plus aisée aux critiques à qui ils les adressent...

LE BLANC A LA CAMPAGNE

(Pour le "Canada")

Nous sommes toujours dans le blanc, il tombe toujours de blanc, nous marchons entourés de blanc. Quel linéol pur, diaphane; mais quelle suspension de la vie. La nature est endormie sans espoir d'y voir son réveil!

Les moineaux s'agitent, se souhaitent le bonjour, saluent l'aurore de leur gazouillis piaillant et joyeux. Ils appellent la clarté, le soleil mais rien ne répond à leur invitation. Péniblement, ils cherchent leur nourriture, en reculant de leur petit bec, le blanc qui couvre l'écorce de la branche. Ils vont et viennent croyant trouver chez leurs voisins le festin mieux préparé. La manne n'étant pas tombée du beau firmament, sur leur garde-manger; ils font "carème" comme nous le feront bientôt nous aussi, jusqu'au triomphal Alleluia, sonnant le réveil de la gaieté et de l'abondance.

Au bas de la branche, les pelteurs remuent le blanc, le déplacent, afin que le piéton puisse le broyer à son tour. Le promeneur cahin-caha, prend l'air humide, qui vaut encore davantage que celui de l'intérieur. Avec son compagnon, il cause en tête à tête, car il est dans un cloaître blanc, lequel ne lui permet pas de voir l'horizon.

Cette charmante blancheur, indice de l'innocence, de la candeur, et sauvegarde de la chaleur; nous portons sa couleur, quand le réveil de la nature bat son plein. Par contre, cette dernière n'étant jamais banale, elle est blanche lorsque nous sommes en sombre, et parée des plus vives couleurs, lorsque nous en dessous le blanc.

En ce vêtement, nous jouissons de ses bienfaits, sur la verdoyante pelouse, en regardant la voûte azurée et les charnats oiseaux dans les majestueux arbres verts. Cette évocation est encourageante, cependant que la réalité en soit bien éloignée. Elle viendra étape par étape; du blanc, elle passera au gris, au jaune et définitivement au vert. Alors nous oublierons le panorama présent, (qui n'est pas toujours sans charme) en nous réchauffant au soleil trop chaud, sans toutefois désirer ce blanc linéol, cette nature morte, dont nous souffrons en ce moment.

Rita-Victoria.

Varennes, 28 février.

LE RUBAN

Le Ruban est roi! Depuis le temps que dure son règne, rien n'a pu le détrôner ni même le remplacer. Les femmes l'ont toujours employé. Elles aimaient à s'en parer ou à en orner quelques parties de leur toilette. N'y avait-il pas les rubans à la Pontanges, qui firent tourner la tête du Roi-Soleil; les rubans du grand chapeau bergère de Marie-An-toinette allant à son hameau; les "Suivez-moi, jeune homme!" des lo-rettes et des Mimi Pinson de 1830, petit noeud qu'on attachait derrière le cou et dont les deux pans, très longs, traînaient jusqu'au bas de l'ample robe?

Enfin, de nos jours, nous le retrouvons plus séduisant que jamais. Il est partout et sur tout. Les rubans en faille, en moire, en satin, en taffetas, bordés de picots ou d'un petit filet or ou argent cousus très rapprochés les uns des autres, font des robes de poupées électriques charmantes. Là, le goût personnel et l'imagination de chacune peut donner cours à sa fantaisie.

Le ruban sert aussi de garniture de coussins pour le divan. J'en ai vu un ravissant, l'autre jour: trois larges rubans de velours noir alternaient avec des rubans de velours orange reliés entre eux par trois petits volants de ruban noir. Il paraît nos gracieux baby's, vrates poupées bien vivantes: le berceau à roulettes est enrubanné de rose et de bleu. La couverture de la voiture ne serait pas aussi coquette sans le ruban qui court dans l'entre-deux, avec les noeuds formés aux quatre coins. L'enfant lui-même sera délicieusement coiffé avec un bonichon tout en rubans de crêpe de Chine lavable (la dernière nouveauté), employés en quadrillés ou en ruchés. Le ruban de crêpe de Chine constitue, à lui seul, un délicieux ornement. On en fait d'exquises combinaisons. Son emploi est des plus pratiques, puisqu'il supporte le blanchissage et le repassage, obligatoires et répétés, de nos sous-vêtements. Epaulettes et rubans de corset sont également préférables en cette matière. Notre corset moderne si léger s'accommode fort bien de ce nouveau ruban, qui permet les nettoyage fréquents. Pour cet usage, on l'emploie en le croisant. Selon les goûts on le borde et l'on forme les jarretières d'un même ruban double assez long dans lequel on glissera un large coutchouc. Le ruban plus long fronce ainsi gracieusement et se prête à tous les mouvements nécessaires pour la marche, la danse ou les sports.

Que nous sommes loin de la cuirasse de jadis où l'on emprisonnait nos grands-mères!.. Dans ce temps-là, le coutil ou la sole n'étaient jamais assez solides pour comprimer le corps humain. Aujourd'hui, pour être gracieuses et de bonne tenue, il nous suffit d'un petit appui léger, au balneage discret qui ne gêne ni ne

blesse, élégant et utile dessous qui se devine à peine et simplement pour affirmer notre correction.

(Les Annales).

SUBTILITES

De Rosine dans "Le Matin":
L'amitié est-elle possible entre un homme et une femme? Je n'ose pas dire combien de fois cette question m'a été posée, ni combien de fois j'ai répondu: "Oui, oui, elle est possible entre un homme et une femme, à condition qu'ils n'exercent l'un sur l'autre aucune espèce d'attraction physique. Et encore l'attraction physique ne ferait que rendre à la rigueur l'amitié plus vive et plus susceptible et plus exigeante..."

Mais à mon tour de poser une question. Pourquoi ce problème de l'amitié est-il toujours posé par des femmes? De qui doutent-elles? De l'elles-mêmes? Des hommes? De l'amitié?

Et pourquoi les hommes s'abstiennent-ils? Sécurité? Indifférence? Confiance en soi, ou... dédain?

PENSEES SAUVAGES

Seul, l'arbre dont les racines n'ont pas d'entraves acquiert son plein développement.

Si moins de gens haïssaient la tête, il n'y en aurait moins à la lever.

Plus une statue est grande, plus s'étend l'ombre qu'elle projette...

Les âmes hautes sont comme les grandes verrières de nos cathédrales laissant passer la lumière à travers l'obstacle.

Augusta AMIEL-LAPEYRE.

LES TENDANCES NOUVELLES AU THEATRE FRANÇAIS

Une conférence de M. Jean Sarmant, le jeune auteur dramatique.

Il faut rendre cette justice à M. Jean Sarmant que, si ses préférences vont à de nouvelles formes dramatiques, du moins sait-il rendre justice à celles qui les ont précédées. D'après lui, presque tous les grands auteurs actuels se réclament, qu'ils le veuillent ou non, d'André Antoine et de son Théâtre Libre.

Mais si nous applaudissons encore ces maîtres, ils ne nous étonnent plus. Ils ne nous étonnent plus, parce que les idées de la foule ont évolué... Parmi les "dramaturges" contemporains, dit M. Jean Sarmant, seuls deux d'entre eux lui paraissent avoir cherché, en pleine maturité et en pleine gloire, une voie nouvelle: Henry Bataille et Henry Bernstein.

Non loin d'eux, trône l'auteur-comédien-poète: Sacha Guitry. Quel est leur objectif? Non plus de surprendre notre imagination, mais de faire vibrer dans notre cœur des cordes qui nous sont inconnues.

Henry Bataille a dit quelque part qu'une oeuvre ne survivra qu'autant qu'elle contiendra une plus grande part de vérité. Mais, cette vérité, il faut que l'auteur la fasse jaillir en quelque sorte du spectateur. Il faut qu'il l'oblige à faire un retour sur lui-même, qu'il le force à reconnaître que sa propre observation est superficielle; il faut enfin qu'il le détermine à se dire: "Voilà ce que j'aurais pu faire ou ce que j'aurais dû être!"

M. Jean Sarmant a un faible pour les comédiens. Ce sont eux, déclare-t-il, qui ont fait le théâtre avant qu'il y eût des auteurs, ou plutôt, les comédiens étaient à la fois auteurs et interprètes. De là, chez le conférencier, le désir de donner plus de place au comédien et d'en faire en quelque sorte un collaborateur.

La vérité que recherche M. Jean Sarmant, c'est une vérité toute psychologique et qui ne s'arrête pas à ce réalisme facile de reproduire sur la scène un épisode quelconque de la vie courante. Il ne veut pas, et ce sont presque ses paroles mêmes, transformer le théâtre en un "laboratoire de psychologie, où de doctes messieurs en blouse blanche injectent du sérum à des cobayes déprimés".

Tout en serrant de près la vérité, M. Jean Sarmant estime que l'acteur est nécessaire au théâtre; aussi paraît-il condamner les tendances de la jeune génération, qui va vers l'abstrait et qui s'efforce de donner à haute dose de la "pensée" à un public qui ne s'en soucie pas.

Si nous ne nous trompons M. Sarmant est avant tout éclectique. Il lui arrive d'exalter Bataille, Bernstein, Rostand, Porto Riche, Maetelink, de Curel, Robert de Fiers, Donnay et tant d'autres, et de déclarer que le public restera fidèle à Molière, Beaumarchais et Hugo. Il croit que l'auteur dramatique, à notre époque, doit s'éloigner autant du théâtre réaliste que du théâtre d'idées... Dans ces conditions, le théâtre d'imagination, mais doublé d'une psychologie aiguë, paraît avoir les préférences du conférencier...

Le succès de M. Jean Sarmant a été des plus vifs. Sa jeunesse, sa verve, son éloquence, l'originalité de certaines de ses vues lui ont concilié son élégant public, et nous croyons fort que notre jeune et charmant confrère conservera un souvenir ému de ses débuts de conférencier.

Georges Wulff.

LE PROCES DELORME

LE CADAVRE DE RAUL DELORME N'ETAIT PAS A SNOWDON A 11 HRS

C'est ce qui ressort du témoignage d'Edward Lyons, un témoin de la Couronne à la séance d'hier après-midi. — L'abbé avait acheté des traverses de chaînes d'auto dans la journée de 7 ou du 5 janvier. — Résumé de la semaine.

On a entendu plusieurs témoins à la séance d'hier après-midi, dans l'affaire Delorme, mais un seul des témoins apporta quelque chose d'intéressant pour les spectateurs qui se trouvent dans la salle d'audience. Quand nous disons quelque chose d'intéressant, nous voulons mentionner un point qui saute aux yeux des spectateurs comme étant un "point capital" de la cause. Nous n'ions pas que tous les témoignages entendus ont chacun leur valeur, tant pour la poursuite que pour la défense dans cette cause, mais certains points frappent plus les curieux que les autres et c'est à cela que nous faisons allusion en disant "quelque chose qui mérite d'être spécialement mentionné".

LE PROCES JOUR PAR JOUR

Lundi — Trois témoins seulement furent entendus dans la première journée du procès, ce furent MM. Willie Marien, comptable, qui vint faire lecture en Cour de son rapport sur les affaires de l'accusé, rapport que le procureur-général lui avait demandé de préparer, Jules Larose, député-protonotaire de la Cour Supérieure, qui vint déposer l'original du testament de Raoul Delorme et finalement le notaire Adrien Bélanger qui vint expliquer comment le testament fut apporté à sa étude et comment l'accusé lui demanda de l'écrire.

MARDI

La journée de mardi fournit 9 témoins, tant à la séance du matin qu'à celle de l'après-midi.

Le premier témoin de la journée fut M. Arthur Lalonde, de l'étude du notaire Bélanger qui vint déposer dans le même sens que le témoin Bélanger.

Le docteur M. A. Renaud, de Bouchette ensuite appelé et il déclara qu'il a soigné Raoul Delorme à Ottawa, lors de son opération en février 1921.

M. Bibeau, protonotaire de la Cour Supérieure produit ensuite des documents relatifs à l'assurance-vie de Raoul Delorme.

M. Narcisse Ducharme de la Saugueville est le témoin suivant et il raconte à la Cour comment la victime fut assurée.

M. Carot de la même compagnie lui succéda à narrer les relations d'affaires qu'il eut avec l'accusé.

M. A. Trudeau, un restaurateur dit qu'il a vu Raoul Delorme dans la journée du 6 janvier. La victime n'avait pas de paletôt et le témoin ne sait si elle avait un chapeau.

Rosa Delorme est ensuite appelée à la barre des témoins où elle est interrogée longuement sur ses allées et venues des deux jours, du 6 et du 7 janvier 1922.

M. Jean Florence lui succéda et fait savoir le récit de ses allées et venues pendant ces deux mêmes jours.

Une troisième sœur de l'accusé vint ensuite déposer dans le même sens, puis c'est ensuite M. A. Gascon, architecte, qui est entendu au sujet de la miniatur de la maison Delorme, qu'il construisit pour les fins du procès.

MERCREDI

6 témoins seulement furent entendus dans la journée de mercredi, vu la partie de l'après-midi que l'on passa à l'examen de la ruelle Labelle, en arrière du garage de l'accusé.

M. St-Jean Desrosiers, un confrère de classe de la victime, a été le premier témoin et il a dit à la Cour ce qu'il connaissait des relations d'affaires qui existaient entre les deux frères Delorme.

Monsieur Rheaume, évêque d'Halifax, est ensuite venu déclarer que l'accusé était aux côtés de la victime lors de la signature du testament de Raoul à l'hôpital Général d'Ottawa.

M. Oscar DeBellefeuille vint ensuite jurer que dans l'après-midi du 6 janvier 1922, Raoul Delorme ne fut pas au théâtre Princess, le témoin y étant comme détective privé, à la recherche d'un citoyen américain.

M. J. B. Lalime, un voisin de Delorme, est ensuite entendu. Il raconte ce qu'il entendit dans le garage de l'accusé le soir du 6.

Il est suivi par sa femme, qui témoigne dans le même sens.

M. Percy Atkins, un autre voisin, vint ensuite témoigner, encore dans le même sens, à savoir qu'il y eut du bruit dans la fournaise de l'abbé le soir du 6 janvier, à différentes heures.

JEUDI

M. Aristide Lefebvre, un agent de police, témoigne le premier pour ce jour, où il a 9 témoins d'entendu. L'agent Lefebvre déclare avoir vu un automobile ressemblant à celui de l'accusé le soir des Rois, rue Sherbrooke ouest vers 11.20 heures.

M. G. J. Woods, un mécanicien du Pacifique Canadien, dit lui aussi avoir vu un auto et un homme ressemblant à l'accusé vers 11.30 heures le soir, sur le boulevard Décarie.

Mlle Marie-Jeanne St-Maurice croit avoir reconnu l'auto de Delorme vers 11.20 heures le même soir, à la Côte St-Michel cette fois.

M. B. Dubois déclare dans le même sens, disant avoir vu un auto Franklin vers 11.30 heures une première fois puis minuit une dernière fois. M. R. Wilson témoigne ensuite comme automobiliste puis M. E. Dépas vint jurer avoir vu un prêt dans un auto, le matin du 7 janvier, à 2 heures.

Il ne peut identifier Delorme, mais il croit cependant le reconnaître de profil.

M. Higginbotham vint raconter comment il a été averti par M. Laurin de la découverte du cadavre de Raoul.

M. Laurin le suit et vint déposer dans le même sens.

Le sergent Bouchard est ensuite appelé et il narre à la Cour ce qu'il fit avant être trouvé à Snowdon, lorsqu'on le prévint qu'un cadavre de l'accusé se trouvait dans la ruelle de la morgue.

Nos lecteurs trouveront ensuite en lisant les séances d'hier matin et après-midi le complément de cette liste de tous les témoins pour la première semaine, dans la cause Delorme.

porta encore sur la découverte et le transport du cadavre de la victime à la morgue.

Il fut question à plusieurs reprises de l'état du cadavre afin de savoir s'il était gelé, demi-gelé ou pas gelé du tout. Le détective Pusie, qui fut le premier témoin entendu ne peut préciser, tandis que M. Paul Sanscartier de la morgue donna des réponses assez précises à ce sujet.

La séance entière n'a pas apporté grande sensation et il semble que pour cette semaine le public eût attendu les sensations qu'il pouvait attendre de la première semaine des témoignages.

QUESTION ILLEGALE

Au détective Pusie, par Me Germain: — Je vais vous poser une question à laquelle la Couronne s'était opposée au premier procès. Ne répondez pas avant que mon avocat confère avec moi sur votre objection. A la page 28: Ne vous semble-t-il pas que la neige ou la grêle qui tomba pendant la nuit dut tomber avant que le cadavre fut déposé là, puisqu'on n'en trouva pas sur le cadavre?

— Me Calder: On demande au témoin de tirer une conclusion sur le verdict définitif de sa part. Cependant, si la défense se trouve désemparée par l'absence d'une réponse, je ne m'opposerai pas à la question.

— Me Germain: Je comprends que c'est demander une conclusion au témoin et que c'est faire le contraire de ce que j'ai toujours préché, mais...

Le juge Martineau: Je crois, M. Germain, que vous demandez au témoin une épreuve que vous demandez plus tard au jury. Cependant, si vous insistez, je permettrai la question.

Me Germain: La question est certes illégale et je la retire. C'est tout, M. Pusie.

Le juge, à M. Pusie: — Je comprends que dans votre examen en chef vous avez dit que vous aviez relevé les bras du cadavre pour voir le visage; dans la transcription, vous dites que vous avez relevé les mains. Montrez donc au jury quel mouvement vous avez fait faire aux mains ou aux bras?

M. Pusie montre qu'il a pris le cadavre par les poignets et a fait mouvoir les bras en même temps que les mains.

Le juge: Je comprends qu'on peut aussi faire mouvoir les poignets en même temps que la hanche, sans faire mouvoir les bras. Je ne sais si ces détails ont beaucoup d'importance.

Me Calder: Une très grande importance. Votre Seigneurie.

— Vous constaté la présence du cadavre de Raoul Delorme à Snowdon en même temps que l'ex-sergent Bouchard? — Oui.

— Après le départ du sergent, c'est vous qui êtes resté auprès du cadavre? — Oui.

— Y avez-vous touché? — Non.

— Quelqu'un a-t-il touché pendant que vous étiez là? — Personne.

NEIGE TROP DURE

— Personne ne l'a approché avant l'arrivée du fourgon de la morgue? — Personne.

— Vous êtes resté là jusqu'à ce qu'arrive le fourgon? — Oui.

— Avez-vous pris le cadavre? — M. Paul Sanscartier, qui l'a apporté à la morgue dans le fourgon.

— Etes-vous allé ensuite voir le cadavre à la morgue? — Non, j'étais relevé de faction et je retournai au poste.

— Y avait-il des traces de pas sur le sol, près du cadavre? — Non.

— Avez-vous remarqué si vos pas laissaient des traces sur le sol? — Non, car la neige était trop dure, c'était de la glace.

Me Germain: Pas de transquestion. M. Paul Beauchamp vint ensuite déposer, disant qu'à la date du meurtre il avait un automobile prêt chez Delorme, mais il ne peut jurer s'il était alors remis pour l'hiver.

M. François Papillon est ensuite appelé.

Le témoin qui est bijoutier eut à réparer une montre de femme, qui lui avait été apportée par l'accusé. Il dit que la montre portait au dos le nom Rita, et que l'abbé lui avait dit qu'elle appartenait à une petite nièce.

Contre-interrogé par la défense, M. Papillon dit qu'il avait été entendu au préalable que l'abbé irait chercher sa montre le soir des Rois.

UN EMPLOYE DE LA MORGUE

M. Paul Sanscartier, témoin d'une certaine importance est ensuite appelé à la barre des témoins.

Par la Couronne: — Vous êtes employé comme constable spécia lattaché au service de la morgue de Montréal?

— Oui.

— Vous occupez cette position, en janvier, 1922?

— Oui.

— Le lendemain des Rois, cette année-là, vous avez été appelé à Snowdon?

— Oui, pour y chercher un cadavre.

— Vous y êtes allé en voiture?

— Avec le fourgon-automobile.

— Vers quelle heure?

— Entre 8 heures 15 et 8 heures 30, le matin.

— Où se trouvait le cadavre?

— Sur le sol, près d'un hangar.

— Qu'en avez-vous fait?

— Après l'avoir déposé sur le brancard, nous l'avons conduit à la morgue.

— Avez-vous enlevé quelque chose du cadavre, à Snowdon?

— Non rien.

— Vous a-t-on remis certains objets qui auraient été trouvés près du cadavre?

— Non, absolument rien.

— Vous n'avez rien ramassé près du cadavre?

— Absolument rien.

— Vous a-t-on remis une ficelle trouvée près du cadavre?

— Non, on ne m'a rien remis.

— Vous avez transporté le cadavre à la morgue?

— Oui, c'est tout ce que j'ai fait.

— Il y a des chambres glacières, à la morgue?

— Oui, c'est là que j'ai déposé le cadavre.

— Vous avez touché au corps, en le plaçant dans la salle des glacières?

— Non. J'ai ordre de M. Pusie de ne pas y toucher, avant l'arrivée du docteur.

— Je crois que c'est la règle que l'on suit, lorsque l'on croit qu'il peut s'agir d'un meurtre?

— Oui, c'est ce que l'on fait.

— Quand le docteur est arrivé, il a fait une inspection du corps?

— Oui.

— Vous étiez présent?

— Oui, et M. Pusie aussi.

— A ce moment, les pans du paletot que portait le cadavre étaient ramassés par-dessus la tête?

— Oui, ils étaient attachés avec des épingles.

DEPENSE MOINDRE, BUDGET EQUILIBRE, IMPOTS DIMINUES,

Tels seraient les trois points saillants du discours du Trône

SURPLUS SUBSTANTIELS

Grâce à l'écartement du réseau d'Etat.—Liste civile réduite à 20 pour cent

(De notre correspondant) Ottawa, 27.— Lord Byng de Vimy, gouverneur-général du Canada, ouvrira demain après-midi à trois heures, avec la troisième session du quatrième parlement canadien. Pour la troisième fois depuis son élection en décembre 1921, l'honorable Mackenzie King, premier ministre, présentera au parlement son programme législatif pour l'année 1924.

La session s'ouvre avec un personnel ministériel quelque peu modifié. L'honorable Ernest Lapointe occupe le fauteuil du ministre de la Justice et l'honorable M. Cardin celui de la Marine. L'honorable J. A. Robb, qui, à la dernière session, était ministre du Commerce, sera celui de l'Immigration et à titre intérimaire celui des Finances. L'honorable McMurray sera une nouvelle figure aux banquettes ministérielles. Il succédera à l'hon. D. D. McKenzie qui a été élevé à la magistrature.

L'honorable J. A. Stewart sera ministre de l'Intérieur.

L'honorable W. S. Fielding, le vétéran de la politique canadienne ne pourra pas assister aux premières séances de la session. Il espère toutefois reprendre son siège dans quelques semaines.

L'événement politique de demain après-midi inaugurera une session qui revêt un caractère d'une importance particulière en raison du budget exceptionnel qui sera présenté cette année. On prévoit que les dépenses seront considérablement réduites. On s'attend à ce que l'effet de l'économie sera la réduction de l'impôt et alléger le fardeau de l'impôt. Tout indique qu'une forte réduction des dépenses, un budget plus équilibré et une réduction de l'impôt seront les trois faits saillants de la politique financière de 1924.

Le budget se bouclera par un surplus substantiel.

Cela est dû en grande partie au fait que le gouvernement est parvenu à se dégager de l'administration financière du réseau d'Etat. Le gouvernement ne fait maintenant que garantir l'état financier du réseau. De cette façon le trésor sera soulagé d'une dépense de 50 millions soit 12 p. 100 du rendement total de l'impôt.

Parce que l'on a dû mettre en ligne de compte plus de 55 millions d'avances au réseau d'Etat, l'exercice de 1923 n'a pu se terminer par un surplus. Maintenant que le réseau est tenu d'assurer lui-même le succès de son administration financière le budget est dégrevé d'une lourde obligation, c'est ce qui fait escompter la possibilité d'une réduction de l'impôt facilitée par un budget plus équilibré.

A la veille de l'ouverture de la session on annonce que le ministre a pris des mesures pour que la liste civile qui se chiffre à \$50,355,721 soit réduite d'au moins 20 p. 100.

Sous le régime conservateur de 1913 à 1921 la liste civile a été triplée. En 1913 on comptait au pays 8,709 fonctionnaires qui coûtaient \$8,163,361. En 1922 il y avait 14,739 fonctionnaires qui coûtaient \$23,141,531. Dans un seul département le gouvernement se propose cette année de faire une réduction de 0,300,000.

Les perspectives d'une moisson exceptionnelle, si brillantes à la fin de la dernière session se sont peu à peu réalisées. Les renseignements sur la récolte de 1923 indiquent qu'elle a été la plus abondante dans l'histoire du Canada.

En vous invitant de nouveau à considérer soigneusement les questions importantes qui solliciteront votre attention, je prie la divine Providence qui a ainsi favorisé notre pays, de guider et de bénir vos délibérations.

POUR LA PREMIERE FOIS DEPUIS L'EXERCICE FINANCIER DE 1913-14 NOTRE BUDGET SERA EQUILIBRE

(Suite de la 1ère page)

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

J'étais toujours faible; si je m'imposais un peu de fatigue, mes jambes chancelaient; j'avais des douleurs de dos et j'étais très nerveuse. L'on m'avait recommandé les Pilules Rouges mais j'avais si peu de confiance dans ce remède que j'avais longtemps retardé à en prendre. A la fin, mon état ne s'étant pas amélioré, j'ai employé les Pilules Rouges et je dois déclarer aujourd'hui qu'il est difficile de trouver un remède aussi effectif et aussi prompt. Mme Philias Côté, 101, rue Putnam, Manchester, N.-H.

Les forces me manquent, j'étais pâle, chétive et je me sentais affaiblie après le moindre travail. L'appétit me manquait et le peu d'aliment que je prenais ne suffisait pas à me soutenir. Aussi je déprimais continuellement. Les Pilules Rouges que j'ai prises ont bientôt relevé mes forces. Il ne m'a fallu que quelques mois de traitement pour me fortifier comme il le fallait et m'assurer la santé. Mme Napoleon St-Jean, 45, Concorde, St-Hyacinthe, P. Q.

des chemins de fer nationaux canadiens est particulièrement satisfaisant et promet beaucoup.

La commission fédérale du combustible a été constituée pour faire une étude et des recommandations sur le développement de nos ressources houillères, aux fins de rendre le Canada indépendant, autant que possible, des sources étrangères d'approvisionnement. Les enquêtes poursuivies par cette commission ont déjà produit des résultats importants, et une loi destinée à encourager la production canadienne sera soumise à votre considération.

LA HOME BANK

Les modifications apportées à la loi des banques lors de la dernière révision décennale faite au cours de la session dernière, ont procuré des meilleures garanties au public dans les opérations de banque; la sagesse de ces modifications s'est déjà manifestée. Les dépôts de la Home Bank ont demandé le remboursement du montant de leurs pertes, et, dans leur requête, ils ont fait des représentations que mes conseillers ont jugées tellement importantes qu'elles justifient une enquête pleine et entière. A ce titre, une commission a été nommée pour étudier à fond les déclarations faites par ces requérants.

Le projet de loi de redistribution, de la dernière session, concernant la représentation de la Chambre des Communes, sera présenté de nouveau prochainement. Parmi les modifications projetées à la loi des élections fédérales, il s'en trouvera une prescrivant l'emploi du vote transférable dans les circonscriptions électorales d'un seul membre.

Des projets de loi seront de nouveau soumis, relativement à la construction de lignes sur le réseau des chemins de fer nationaux

LE PROCES DELORME

LA COUR SIEGERA UNE HEURE DE PLUS CHAQUE JOUR MAINTENANT

La séance du matin durera jusqu'à midi et quart avec un repos de quinze minutes et celle de l'après-midi jusqu'à 5 heures avec le même repos. — Malgré une objection de la défense, le mannequin est produit en cour.

La Cour siégera pendant cinq heures par jour au lieu de quatre à partir de maintenant afin d'avancer le plus possible la date de la fin du procès qui promet de durer encore toute cette semaine et peut-être une bonne partie de la semaine prochaine. Cette décision a été prise hier après-midi, à l'ajournement de la cour. Sur la suggestion de Me Germain, la cour prendra aussi un petit repos de 15 minutes à la séance du matin ainsi qu'à la séance de l'après-midi, afin de permettre aux jurés de se reposer et à l'enceinte du tribunal d'être rafraîchi un peu car, vu la chaleur qui augmente chaque jour, la température de la salle d'audience, à la fin des séances, devient insupportable.

Quoiqu'on en dise, la séance d'hier après-midi a été plutôt froide. Bien qu'il y eût des taches, il était facile de s'apercevoir que les avocats n'avaient pas encore oublié le petit incident de la séance d'hier matin, alors qu'il fut question entre les avocats de la Couronne et de la défense des "espionnages" qui se pratiquaient ou du moins que l'on croyait se pratiquer autour des jurés en délibération secrète.

La "piluée sucrée" à laquelle un avocat fit illusion était peut-être avérée mais il est certain que les apparences prouvaient qu'elles n'étaient pas encore tout à fait digérées.

Le premier témoin d'hier après-midi fut le chef Turgeon de la Côte-St-Michel.

Par Me Calder, — Vous dites chef, — Vous dites chef, qu'édans l'après-midi du 9, vers 3 heures de l'après-midi, vous marchiez sur la partie en béton du chemin qui va de la Côte-St-Michel à la Rivière des Prairies? — Oui.

— Vous reveniez alors vers Saint-Michel? — Oui.

— Sur le chemin de béton, vous avez vu trois taches de sang? — Oui.

— Du sang imprégné dans le verglas? — Non, pas imprégné; le verglas était rouge.

— Il y en avait deux d'à peu près la même grandeur, à gauche du chemin de béton; une autre plus petite sur la droite du même chemin.

— Y avait-il des trous au centre des taches? — Il y avait un trou au centre d'une seule des grandes taches.

— A ce moment-là, vous croyiez bien que c'était du sang? — Oui.

— Avez-vous consigné votre découverte dans votre rapport, à la station? Non, je n'avais pas encore entendu parler du meurtre.

— Sans avoir entendu parler du meurtre, le fait de trouver des taches de sang dans le chemin ne vous a pas impressionné? — Oui.

— Et vous n'avez pas mis dans votre rapport? On ne trouve pas toujours des taches de sang sur les chemins de St-Michel. Non, j'en ai fait rapport à la police de Montréal.

— Quand en avez-vous parlé à la police? — Le soir du 9, je lisais les journaux et j'appris le meurtre. J'ai alors téléphoné à la police de Montréal.

— M. Gravel, qui avait apporté la casquette, vous a-t-il parlé de taches de sang? — Quand les agents sont-ils venus vous voir? — Le soir même, vers 10 heures.

— Qui étaient-ils? — MM. Lajoie et Pigeon.

— Cette visite qu'ils vous ont faite était à la même occasion que pour la casquette? — Oui.

— Lorsque vous leur avez téléphoné, leur avez-vous parlé des taches de sang? — Je ne me souviens pas. Si je ne leur en ai pas parlé au téléphone, je leur en ai parlé lorsqu'ils sont venus chez moi.

— Le même soir que pour la casquette? — Oui.

— Ils sont allés constater la présence des taches? — Oui, vers 10 heures, le soir.

— Avez-ils quelque chose pour éclairer? — Oui, une lampe électrique, je crois.

— Vous êtes sûr que c'est le 9 et non le 10? — Oui, et ils sont revenus le lendemain.

— Ont-ils trouvé quelque chose? — Non, pas le soir, il negeait.

— Avez-vous marqué, pour vous repérer, l'endroit où se trouvaient les taches? — Oui.

— J'avais remarqué un petit arbre, près de la clôture, non loin de la lampe du chemin.

— Le lendemain, vous y êtes retournés? — Oui.

— Et vous avez trouvé quelque chose? — Oui.

— Les taches de sang.

— Sous la neige qui était tombée le veille? — Oui.

— Avez-vous cherché où étaient les taches que vous avez vues? — Il n'y avait pas de neige, mais j'avais vu l'après-midi, ils ont rapporté, de cet endroit, de la neige rougeâtre ou rouge.

— Dans la nuit du 6 au 7, avez-vous fait une ronde, vers minuit? — Oui. C'est à minuit que je la commençais, pour la terminer à 4 heures.

— Avez-vous entendu des coups de feu? — Aucun.

— Avez-vous vu plusieurs voitures? — Oui. Toutes des voitures fermées.

— Avez-vous vu un auto qui monta et revint en très peu de temps? — Oui, entre 1.30 et 2 heures.

— La neige qui recouvrait les taches de sang est-elle tombée entre la première visite des détectives et leur seconde? — La neige tombait encore, quand nous sommes revenus.

— Me Germain: — Qu'est-ce que les policiers ont trouvé ou cru trouver? — De l'urine de cheval, à mon idée.

— Etait-ce bien du sang que vous avez vu auparavant? — Certainement.

— Quand vous fut apportée la casquette? — Le soir du jour que j'ai vu les taches de sang.

— Vous en avez fait rapport aux détectives, des taches et de la casquette? — Oui. Mais on ne m'a pas dit si la casquette avait été découverte à l'endroit où il y avait du sang. Le sang était sur du verglas.

gardèrent et examinèrent minutieusement le mannequin sur lequel on peut encore voir bien distinctement les nombreuses taches de sang qui se trouvaient sur les vêtements de la victime, lors de l'effroyable meurtre. A ce moment, les regards de partout se portaient vers l'abbé, qui avait été fortement ému par l'apparition du mannequin au dernier procès, mais, déception générale pour ceux qui le voulaient impressionner cette fois-ci. L'accusé demeura impassible, une petite rougeur seule prouvant qu'il se savait examiné par tous.

On ajourne ensuite la Cour à ce matin à 10 heures. L'accusé quitta la cour en riant, avec ses gaites, semblant débarrassé du fardeau d'une séance à laquelle il ne prit aucun intérêt.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

La première séance de la seconde semaine au procès Delorme a été marquée au début par une vive discussion entre l'avocat de la ville, M. R. L. Calder, C.R., et Mes Alban Germain et Lucien Gendron, procureurs de l'accusé. Cette discussion a été soulevée par une déclaration de jury Thibault, qui au nom de ses confrères a dit à la Cour qu'ils croyaient que quelqu'un les avait espionnés pendant leurs délibérations.

L'incident fut déclaré clos par Me Calder qui fit appeler à la barre aux témoins, M. Edouard Depocas qui a déjà témoigné la semaine dernière, au sujet d'un auto qu'il aurait vu dans l'ouest de la ville, auto qu'il dit avoir été conduit par un préteur.

M. Depocas a été, depuis son dernier témoignage visiter le garage municipal et y a vu l'auto de l'accusé qu'il croit reconnaître comme étant celui qu'il vit le soir du meurtre.

M. D. Beauchamp est ensuite témoin et il déclare à la Cour que le Jour des Rois 1922 il avait remis son auto dans le garage d'un M. Mayer à cause d'un mauvais état des routes. Il dit en outre que Me Germain que des rois en dépit de ce commis dans le garage où était son auto.

M. René Champagne, un facteur, raconte ensuite à la Cour qu'il livra tout comme un colis ordinaire sans plus remarquer, un paquet contenant la montre de la victime, Raoul Delorme, à l'adresse du chef Lorrain de la police provinciale. Cette livraison fut effectuée à 8.45 heures du matin le 4 février 1922.

Le chef D. D. Lorrain est ensuite appelé. Il déclare qu'il a reçu la montre en question le 4 février après avoir dit à l'accusé la veille qu'il traitait chez lui pour y faire des recherches. Le témoin ajoute ensuite qu'il reçut des balles du docteur MacTaggart et qu'il les lui remit. Interrogé par la défense, le témoin dit qu'il ne fait jamais de déclarations aux journaux avant de les faire aux autorités, mais que quelques fois il se commet des indiscretions dont il n'est pas responsable.

LE CHEF DE POLICE DE SAINT-MICHEL

Sur une demande de Me Calder, le grand connétable Saint-Mars produit la casquette trouvée sur le chemin de la Côte Saint-Michel, et remise au détective Lajoie le 9 janvier 1921.

Par Me Calder, Vous étiez chef de police à Saint-Michel en décembre et janvier 1921? — Oui.

— Reconnaissez-vous cette casquette? — Oui, je l'ai déjà eue en ma possession. C'est celle que j'avais reçue de M. Gravel, le 9 janvier au soir vers 7 heures 30.

— Qu'avez-vous fait après avoir reçu cette casquette? — Dis qu'elle fut en ma possession, j'ai téléphoné au poste central et vers 9 heures 30 le même soir, les détectives Lajoie et Pigeon sont venus la chercher.

Ceux qui ont entendu le P. Higgins, hier, ont dû quitter l'église St-Patrice avec la conviction que la religion catholique est la plus grande et la seule vraie religion qui existe. Bien qu'en dehors de la religion catholique, un homme puisse être bon, combien plus l'est-il quand il est catholique?

Le P. Higgins, dans son sermon d'hier, met les fidèles en garde contre les idées matérialistes et athées. "Nous avons besoin d'idéal, dit le prédicateur, ou seule la religion catholique peut le donner. Un homme sans idéal est un cadavre; l'athéisme et le matérialisme sont une faillite. Celui qui n'a pas la foi ne peut pas parler des tragédies de la grande guerre, ni de la perte de sa famille; il doit plutôt penser à son propre sort qui en est une tragédie.

Jérémie, dans ses lamentations, et les prédicateurs de tous les temps déploreraient les maux de leur époque.

CORINNE ST-JEAN ET DUGUAY SONT ACCUSEES DE MEURTRE

Les deux principaux témoins à charge contre Frelier et Dagenais subiront à leur tour un procès sous l'accusation de meurtre de Mme Bergeron. — Enquête le 11.

Corinne St-Jean et Joseph Duguay, qui contribuèrent beaucoup à faire condamner Frelier et Dagenais à être pendus le 16 mai prochain, seront à leur tour traduits devant les tribunaux criminels sous la même accusation que leurs complices, c'est-à-dire celle de meurtre.

Comme on se le rappelle, ce procès du terme dernier, a fait naître maints commentaires au sujet de la sentence des deux premiers complices, pendant que les deux autres demeurèrent en liberté.

A la demande des jurés, les deux inculpés ont été arrêtés, d'abord sur une accusation de vagabondage, puis hier sur celle de meurtre de madame Bergeron, assassinée dans sa demeure en janvier 1922.

Les deux accusés ont été traduits hier devant le juge Amédée Monette et ils devront revenir pour l'enquête qui a été fixée au 11 courant.

Il se pourrait, nous dit-on, que cette nouvelle cause change considérablement la sentence des deux premiers accusés, du moins en ce qui concerne la date de l'exécution.

Comme Duguay et Corinne Saint-Jean ne paraîtront pas devant leurs pairs à ce terme-ci, il faudra que la date de la sentence des deux premiers condamnés soit remise à plus tard afin de leur permettre de comparaitre si toutefois la Couronne juge à propos de se servir de leurs témoignages contre leurs deux complices.

A tout événement, une certaine satisfaction régnera parmi ceux qui voulaient une telle arrestation pour le bien de la justice.

ELLE MEURT SUBITEMENT

A lors qu'elle était à son travail,

OUVERTURE DE LA STATION DU CAREME A SAINT-PATRICE

Le R. P. Higgins commence, hier, sa prédication à l'église Saint-Patrice. — La religion catholique est la seule vraie religion. — De l'idéal que tout chrétien doit avoir. — Base de la foi catholique.

L'ouverture de la station quadragesimale à Saint-Patrice, a eu lieu une semaine avant qu'elle ne s'ouvre dans les autres églises. Le R. P. Higgins a commencé à prêcher hier à la grand'messe et prêcha pendant six semaines consécutives, le dimanche matin et soir. En outre, il fera chaque vendredi à midi et demi, une courte instruction sur "Les sept paroles du Christ".

Il commencera à prêcher le soir de mercredi des Cendres dans la chapelle de la Vierge, attenante à l'église, une retraite de quatre jours pour les étudiants catholiques de l'Université McGill.

Ceux qui ont entendu le P. Higgins, hier, ont dû quitter l'église St-Patrice avec la conviction que la religion catholique est la plus grande et la seule vraie religion qui existe. Bien qu'en dehors de la religion catholique, un homme puisse être bon, combien plus l'est-il quand il est catholique?

Le P. Higgins, dans son sermon d'hier, met les fidèles en garde contre les idées matérialistes et athées. "Nous avons besoin d'idéal, dit le prédicateur, ou seule la religion catholique peut le donner. Un homme sans idéal est un cadavre; l'athéisme et le matérialisme sont une faillite. Celui qui n'a pas la foi ne peut pas parler des tragédies de la grande guerre, ni de la perte de sa famille; il doit plutôt penser à son propre sort qui en est une tragédie.

Jérémie, dans ses lamentations, et les prédicateurs de tous les temps déploreraient les maux de leur époque.

UN JEUNE MECANICIEN TROUVE UNE MORT AFFREUSE DANS UNE USINE

Il est pris dans une énorme roue motrice, et son corps est tourné pendant quelque temps par la roue avant qu'on ne découvre l'accident. — Le corps coupé en deux — En enlevant la neige d'un toit un homme tombe et se blesse.

Un jeune mécanicien âgé de 19 ans, Napoléon Guerin, 1313 ouest, rue Notre-Dame, a été tué instantanément hier après-midi vers 2.30 heures à la Peck Rolling Mills, 680 rue Mill, alors qu'il était à huiler une énorme roue motrice dans la chambre à machinerie.

D'après ce que le détective McManis a pu apprendre des employés de la compagnie; Guerin était à huiler l'engrenage de la roue lorsque ses vêtements furent soudainement pris par la roue elle-même.

Comme cette roue est d'un très grand diamètre, le corps de Guerin fut d'abord plusieurs tours et fut finalement coupé en deux, une partie tombant sur le sol et l'autre tournant sans cesse avec la roue.

Ce ne fut que quelque temps après l'accident que des employés s'aperçurent de l'accident et arrêtèrent la roue.

On dut alors aller chercher le reste du cadavre qui se trouvait au haut de la roue et l'envelopper avec la partie qui se trouvait sur le sol, pour expédier le tout à la morgue où une enquête sera tenue ce matin sur cette mort tragique.

La roue était de grand diamètre et le corps se trouvait à plus de quinze pieds du sol lorsque la machine fut arrêtée.

IL TOMBE D'UNE TOITURE

Alors qu'il était à dégager le toit d'un immeuble situé à l'angle des rues

LE REFERENDUM SUR L'HEURE D'ETE SERA TENU AVANT MAI

Le Conseil demande à l'Exécutif de prendre les mesures pour que le référendum sur l'avance de l'heure soit tenu d'ici au 1er mai. — Seuls les contribuables voteront, si la Législature ne décide autrement. — Suggestion du Maire laissée de côté.

Par une nouvelle décision prise par le conseil municipal, hier après-midi, le comité exécutif est prié de prendre les mesures nécessaires pour qu'un référendum soit tenu d'ici au 1er mai prochain non seulement sur la question de l'avance de l'heure, mais aussi sur celles d'égouts collecteurs, de tunnels, de marchés publics, etc.

La décision qui vient d'être prise et la discussion, sur la question, provoquée par l'échevin Sansregret, indiquent clairement que le conseil veut le référendum et qu'il ne reculera devant rien pour que ce dernier ait lieu.

La résolution, qui a été adoptée à l'unanimité du conseil, sur la proposition de l'échevin Sansregret, secondée par l'échevin Trépanier, se lit comme suit:

"Attendu que l'avance de l'heure a, ces dernières années, donné lieu à des controverses;

"Attendu que certains corps publics, associations, etc., ont manifesté le désir de voir tenir un référendum sur cette question et que ce conseil a déjà exprimé son opinion en faveur de tel référendum;

"Attendu que l'on pourrait en même temps soumettre aux électeurs ou aux propriétaires fonciers certaines autres questions, telles que celles d'emprunts pour la construction d'égouts collecteurs, de tunnels, de marchés, etc.

"Proposé par l'échevin Sansregret, appuyé par l'échevin Trépanier, que dans le but de s'assurer de l'opinion des contribuables au sujet de ces diverses questions, le comité exécutif soit prié de prendre les mesures nécessaires pour qu'un référendum portant sur lesdites questions soit tenu d'ici le 1er mai prochain."

Quelques opinions discordantes se firent remarquer parmi les échevins, inclus le maire, mais quand vint le moment du vote, tous se rallièrent et la résolution fut adoptée à l'unanimité.

Le maire, exprimant son opinion sur l'avance de l'heure, dit que le droit de vote, dans un tel cas, devrait être accordé non seulement aux contribuables, mais à toutes les personnes masculines ou féminines au-dessus de 16 ans, qui travaillent. Il déclare que la question intéresse non seulement les contribuables, mais aussi les mères et les autres membres des familles et que quand la mesure sera soumise au

Conseil législatif, il demandera que des dispositions en ce sens soient insérées dans la loi proposée par le gouvernement provincial. Son idée, dit-il, est que le conseil d'une municipalité ne peut connaître l'opinion générale s'il ne recueille que l'opinion des contribuables.

Il s'ensuit une dizaine d'interruptions auxquelles s'ajoute celle de l'échevin Bray qui déclare que le bill actuellement devant la Législature n'a aucune signification, mais il ramène à l'ordre par le Dr Quintal, qui préside la séance et qui laisse la parole au maire. Le maire Martin répond à l'échevin Bray que s'il a des plaintes à faire, c'est de les faire en Chambre et non devant le conseil qui n'y peut rien faire. L'échevin Bray veut répondre, mais le président, l'échevin Quintal, le rappelle de nouveau à l'ordre.

Le maire suggère ensuite que le référendum sur l'avance de l'heure soit tenu entre le 15 avril et le 1er juin, mais à ces mots plusieurs échevins protestent, déclarant que ce délai nous mènerait trop tard pour pouvoir améliorer la situation.

L'échevin Turcot défend le bill qui est actuellement devant la Législature et qui, dit-il, donne pleine et entière justice à toutes les municipalités. Il déclare que le bill n'impose pas aux municipalités de tenir un référendum, mais qu'il donne seulement l'avantage aux municipalités qui désirent l'avance de l'heure de tenir un référendum pour connaître l'opinion de la majorité. Pour lui, le bill est clair et toutes les municipalités peuvent s'en prévaloir efficacement.

L'échevin Bray, qui obtient la parole ensuite, dit que le bill proposé n'est pas une utilisation pratique pour la ville de Montréal, parce que, dit-il, le bill ne pourvoit à aucune sanction. Il allègue que même si la ville de Montréal se prononçait en faveur du maintien de l'heure normale, certaines grandes corporations pourraient quand même établir l'avance de l'heure dans leurs établissements et obliger leurs employés de s'y conformer sans que les autorités municipales puissent intervenir.

Malgré ces objections, la proposition des échevins Sansregret et Trépanier fut adoptée à l'unanimité. Par conséquent, le comité exécutif doit prendre des mesures pour que le référendum ait lieu au plus tard avant le 1er mai prochain.

DEUX HOMMES ONT ETE TUES DANS DES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

Le premier, un manoeuvre est broyé à mort par un convoi chargé de neige sur les voies du National Canadien — Le second est écrasé par une locomotive aux usines Angus du Pacifique. — Deux femmes attaquées par des bandits qui les volent.

En moins de sept heures, hier, on a enregistré deux mortels accidents de chemin de fer. Le premier, qui a eu pour victime un Canadien-français de 42 ans, s'est produit aux usines Angus et le second sur les voies du National Canadien, près de la rue des Seigneurs, un Italien de 53 ans en étant la victime.

AUX USINES ANGUS M. Joseph Maheu, 42 ans, 67 St-Germain, employé comme contre-maître aux usines Angus, était à travailler dans les cours de l'usine lorsqu'une locomotive portant le No 6149 fut à se déplacer pour livrer la voie à un autre convoi.

Maheu fit signe à l'ingénieur de la locomotive d'avancer et la lourde machine se mit en mouvement, mais en passant devant le contre-maître, qui s'était un peu éloigné de la voie, ce dernier fut en faux pas et glissa au moment précis où les premières roues de la locomotive arrivaient à lui.

Il fit une chute sur la voie et les roues de la locomotive le broya à mort.

Aux cris des compagnons de travail de la victime, l'ingénieur stoppa immédiatement la locomotive, mais trop tard pour sauver le contre-maître qui mourait peu après, c'est-à-dire vers 11.20 heures.

Le fourgon de la morgue fut appelé et le cadavre fut transporté pour enquête, qui doit avoir lieu ce matin.

Les deux victimes, Georges Thibault et Walsh se rendirent sur les lieux de l'accident et réussirent à mettre la main sur six ou sept témoins qui se rendront à la morgue ce matin même.

La seconde victime d'accident de la journée d'hier est un Italien, Luigi Cotario, 53 ans, 181 Barry.

Cotario est employé par le National Canadien pour l'enlèvement de la neige sur les voies des cours locales et il était sur un des wagons que l'on allait vider à un dépôt des environs de la ville, lorsqu'un contre-coup le fit tomber entre deux wagons, l'un d'eux lui passant sur le corps, séparant le tronc des jambes.

L'accident s'est produit à 6.10 heures hier soir et au dire du docteur Murray de l'ambulance de l'hôpital Général, la mort a été instantanée.

Le lieutenant Dooner, du poste No 8 fut appelé sur les lieux de l'accident et c'est lui qui demanda l'ambulance croyant que la victime vivait encore.

Le train stoppa peu après avoir broyé le manoeuvre, mais seulement après avoir parcouru une distance d'environ 25 pieds. C'est alors seulement que l'on s'aperçut que le tronc était complètement séparé des jambes, celles-ci étant demeurées là où la victime tomba sous le wagon.

Comme il était impossible de sortir le tronc de sa pitoyable position, on dut faire venir une grue des cours Turcot du réseau National et faire lever le wagon. Cet ouvrage prit assez de temps et ce ne fut que vers 7 heures que l'on put retirer le corps entier de la victime de dessous le chariot du wagon.

On enveloppa le tronc et les jambes dans une couverture et le tout fut transporté à la morgue, dans le fourgon de cette institution.

IL MEURT DE SES BRULURES Un nommé Eugène Meunier est mort hier après-midi à l'hôpital Western, des suites de brûlures qu'il s'était accidentellement infligées il y a environ un mois.

A cette date, Meunier était à Highwater, Qué., lorsqu'il tomba dans une bouillière d'eau bouillante.

Il fut cruellement brûlé et dû être transporté à Montréal, en toute hâte. Pendant un certain temps les médecins espéraient lui sauver la vie, mais il ne put dépasser la journée d'hier, ses blessures étant d'une nature trop grave.

Le corps a été transporté à la morgue pour enquête qui doit être tenue ce matin à l'angle des rues

L'ouest n'est pas encore content

(Dépêche de la Presse Canadienne) Vancouver, 2. — La stipulation dans l'arrêté ministériel désignant un agent douanier à New-York que seuls des navires de registre britannique pourraient transporter des marchandises canadiennes en transit de New-York à Vancouver, a incité le Board of Trade à télégraphier à l'honorable J.-H. King, ministre des travaux publics, pour lui faire observer que cela n'entraînait point dans les vues des expéditeurs.

La Colombie-Britannique veut profiter des navires américains qui font le service entre New-York et le nord de l'Océan Pacifique, vu qu'il n'existe actuellement aucun service régulier britannique.

Déraillement

(Dépêche de la Presse Associée) Baltimore, 2. — Un homme a été tué et quatre personnes blessées dans un déraillement à Brightside, ce soir.

Henderson présenté par ses deux fils

(Cable de la Presse Associée) Londres, 2. — L'honorable Arthur Henderson sera présenté à la Chambre des Communes, demain, par ses deux fils.

Bataille entre Français et Krafakili

(Cable de la Presse Associée) Constantinople, 2. — Les journaux publient qu'une violente bataille a eu lieu à Radjiler, village de la frontière syrienne, entre les troupes françaises et une tribu de Krafakili. Il y aurait eu plusieurs morts et blessés, dont trente Français.